Nations Unies

Rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Assemblée générale

Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 14 (A/57/14)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 14 (A/57/14)

Rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Nations Unies • New York, 2003

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0252-1342

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
	Introduction	1–23	1
	Rapport d'activité	24–156	8
I.	Programme de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales	24–76	8
	A. Bourses de formation à la diplomatie	24–42	8
	B. Rétablissement de la paix et diplomatie préventive	43–52	11
	C. Programme de formation à l'application du droit de l'environnement	53–63	14
	D. Politiques relatives aux migrations internationales	64–72	17
	E. Programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix	73–76	20
II.	Activités du bureau de New York	77–85	22
III.	Programmes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du développement économique et social	86-156	24
	A. Programmes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets	86–104	24
	B. Programme sur les changements climatiques	105–110	29
	C. Programme de formation à la coopération décentralisée et au développement durable mené par le Centre international de formation des autorités locales	111–123	31
	D. Programmes de formation aux technologies de l'information et des communications	124–144	35
	E. Programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances en Afrique subsaharienne et au Viet Nam	145–148	39
	F. Relations économiques extérieures	149–156	41

Introduction

1. Le présent rapport sur les activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) couvre la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2002. Suivant la présentation adoptée il y a quelques années, il consiste en une description objective des programmes en cours, suivie d'une liste chronologique des activités de formation et des statistiques de participation par pays et par région.

2. Le rapport est composé de trois grands chapitres :

I. Programme de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales;

II. Activités du bureau de New York;

III. Programmes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du développement économique et social.

3. Des informations plus détaillées peuvent être obtenues sur le site Web de l'UNITAR (<www.unitar.org>), récemment mis à jour.

4. Les recommandations faites par l'Assemblée générale au cours des 10 dernières années ont été pleinement appliquées, en particulier celles tendant à ce que : les programmes soient axés sur les domaines où des priorités ont été définies; la coopération soit intensifiée avec les institutions de formation faisant partie ou non du système des Nations Unies; une gestion financière et administrative rigoureuse soit pratiquée afin de maintenir un budget équilibré. De même, les recommandations faites par les organismes de contrôle des Nations Unies (le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Bureau des services de contrôle interne) ont été peu à peu mises en oeuvre.

5. Pour ce qui est de l'élaboration et de l'exécution des programmes, le Conseil d'administration a, à sa dernière session, tenue du 30 avril au 2 mai 2002, émis des observations et recommandations dans les termes suivants :

Le Conseil s'est vivement félicité de la façon dont les programmes ont été présentés, qui a donné lieu à des débats approfondis. Les questions et observations d'ordre général qui ont été suscitées pourraient se résumer comme suit :

- L'Institut joue un rôle important en tant qu'institution spécialisée neutre chargée d'évaluer les programmes et activités des organismes des Nations Unies;
- Il est nécessaire d'offrir une formation axée sur les pays en développement, et par conséquent de déterminer les besoins particuliers de ces pays et les moyens d'action dont ils disposent;
- Les membres du Conseil d'administration possèdent eux-mêmes une expérience et des compétences diverses, qui peuvent être utiles à l'élaboration des plans futurs de l'UNITAR;
- Il est nécessaire que l'UNITAR renforce ses partenariats et sa coopération avec les établissements financiers internationaux s'agissant des programmes touchant les problèmes commerciaux;

- Il est possible d'étendre la portée des programmes par l'apprentissage en ligne, comme l'a démontré le succès du Programme de formation à la gestion de la dette et des finances; il convient par conséquent d'adopter la même approche pour les autres programmes de l'UNITAR;
- Le nombre de demandes de formation sur mesure, notamment dans le domaine de la gestion des affaires internationales, est en augmentation et il est difficile de les satisfaire toutes.

Faits nouveaux

6. L'exécution des programmes de formation destinés au personnel, tous niveaux de responsabilité et fonctions confondus, des ministères des États Membres se poursuit. Les ateliers et séminaires réservés aux diplomates se déroulent pour la plupart au Siège de l'ONU à New York et aux Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi. La plupart des programmes de formation en matière de développement économique et social se déroulent sur le terrain. Plus des deux tiers des activités de l'UNITAR sont menées dans des pays en développement et des pays en transition.

7. Pendant la période à l'examen, 223 programmes, ateliers et séminaires organisés sur les cinq continents ont profité à plus de 11 400 personnes.

8. Ces dernières années, l'UNITAR a mis au point des méthodes pour l'élaboration, le lancement et l'application des programmes de formation et de renforcement des capacités. Toutes les étapes sont couvertes, de la définition des besoins à la présentation des rapports à l'Assemblée générale, en passant par la vérification de la pertinence, de la qualité et de la rentabilité des programmes par les donateurs et les bénéficiaires, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et, notamment, le Conseil d'administration de l'UNITAR.

9. Parmi les nouvelles lignes d'action suivies par l'UNITAR, quatre au moins sont à noter : développement de l'enseignement à distance et de l'apprentissage en ligne; importance accordée à la création et au renforcement des capacités; recherche de méthodes originales; et participation croissante aux initiatives intergouvernementales.

Enseignement à distance et apprentissage en ligne

10. Depuis quelques années, l'UNITAR met en place des programmes de formation par correspondance dans les domaines des opérations de maintien de la paix et du droit international de l'environnement. Ces programmes remportent un succès grandissant. Fort des résultats d'une recherche étendue entreprise sur les plans théorique et pratique, l'UNITAR est prêt à entreprendre des activités d'apprentissage en ligne. On escompte que le nombre de participants augmentera, que des modules actualisés et pertinents seront accessibles à toute heure et en tout lieu par l'utilisation de l'Internet et que les technologies connexes, l'intégration et l'exploitation des modules en ligne par les partenaires des pays en développement auront un effet multiplicatif. Les participants disposeront des moyens techniques qui leur permettront d'accéder au contenu des cours et d'acquérir les connaissances techniques dont ils ont besoin. L'UNITAR attache une importance particulière à la coopération avec les établissements de formation régionaux et nationaux établis

dans les pays en développement. Les avantages sont nombreux, car l'apprentissage en ligne :

– Offre aux étudiants des modules de formation actualisés et pertinents à bas prix;

– Réduit les coûts par participant;

– Est interactif et personnalisé et repose sur un contenu structuré et sur le principe de la participation;

– Laisse toute latitude aux participants en leur facilitant l'accès à l'information, aux équipements et aux réseaux d'usagers;

– Fait connaître les programmes de formation de l'UNITAR et les rend plus accessibles;

– Réduit considérablement les frais liés à la gestion des cours à l'UNITAR;

– Offre la possibilité de réutiliser le contenu des cours dans d'autres formations offertes par l'UNITAR.

Renforcement des capacités

11. Le renforcement des capacités a fait l'objet d'une réflexion approfondie au sein de l'UNITAR au cours de ces dernières années, qui a amené à conclure que le renforcement des institutions est le but ultime de la formation et nécessite une action ambitieuse et soutenue. Il convient d'intensifier et de diversifier l'activité de formation. Les autorités compétentes des pays bénéficiaires, les autorités locales et les principales collectivités doivent absolument évaluer correctement l'infrastructure institutionnelle dont elles ont besoin pour s'attaquer aux problèmes. Il faudrait également faire davantage appel aux organismes de développement, et notamment les associer à la planification stratégique. De plus en plus de programmes à moyen terme de création de capacités sont entrepris dans un certain nombre de pays sélectionnés dans les régions en développement. Ne se cantonnant plus à l'offre d'assistance ou de collaboration technique, ces programmes sont davantage axés sur la création de capacités humaines et institutionnelles, l'objectif étant d'accroître les capacités de gestion et d'administration publique.

Méthodes de formation

12. La recherche sur et au service de la formation s'est imposée parmi les activités régulières de l'UNITAR et prend une importance croissante, notamment pour ce qui est d'évaluer les besoins en la matière, de traiter et d'exploiter les résultats de ces évaluations et d'échanger des connaissances.

13. Si l'on veut créer des capacités mettant en jeu un plus grand nombre d'acteurs nationaux et internationaux, il faut mettre l'accent sur l'évaluation, et plus précisément, sur l'auto-évaluation des besoins. En effet, une action de renforcement des capacités qui n'est pas précédée de bilans et d'analyses de situation et d'un recensement systématique des principaux problèmes, priorités et besoins a toutes les chances de rester vaine. L'UNITAR a donc mis au point, en collaboration avec plusieurs organismes internationaux partenaires, des outils et des méthodes permettant d'aider les pays à faire l'auto-évaluation de leurs besoins en capacités dans divers secteurs de l'économie et du développement social. Avec l'aide et

l'appui technique de l'UNITAR, les pays partenaires établissent des « profils nationaux », qui sont d'importants documents de référence élaborés pour chaque pays et faisant appel à la collaboration multisectorielle et multipartite, qui réunissent toutes les données et les analyses pertinentes nécessaires à l'établissement des priorités et à la conception de plans d'action dans un domaine donné. À ce jour, il existe des programmes relatifs aux profils nationaux dans les secteurs suivants : gestion des produits chimiques, changements climatiques, désertification, systèmes d'information sur l'environnement et dette et gestion financière. Plus récemment, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a demandé le concours de l'UNITAR pour l'élaboration d'un guide destiné à aider les pays à faire l'auto-évaluation des capacités dont ils ont besoin pour mettre en oeuvre les Conventions de Rio (sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification). De même, le secrétariat de la Convention d'Aarhus négociée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a conclu avec l'UNITAR un accord visant à aider les pays à établir des profils nationaux dans la perspective de la mise en oeuvre de cette convention.

14. L'utilité de l'évaluation en tant qu'instrument permettant de mesurer l'efficacité et de trouver le moyen de l'accroître est largement reconnue. Bon nombre d'activités, de programmes et de projets sont évalués de façon ponctuelle, régulière, ou à la demande d'une partie prenante. Dans la plupart des cas, ces évaluations font intervenir des responsables, fonctionnaires et organisations homologues des pays en développement associés aux activités, aux programmes et aux projets en cours d'évaluation. Cependant, l'évaluation est un outil qui n'est pas toujours à la mesure des attentes, des efforts et des dépenses engagées. Dans de nombreux cas, les conclusions et les recommandations restent enfouies dans les rapports et n'influencent jamais les pratiques, les décisions ou les mesures prises dans le cadre des activités, des programmes et des projets concernés. Les évaluations devraient non seulement répondre aux besoins institutionnels et aux besoins des programmes, mais encore permettre de tirer des enseignements, de recenser les meilleures pratiques effectivement suivies et d'effectuer des études d'impact fiables – en bref, d'assurer une plus grande efficacité. La capacité à fournir des services d'évaluation est le prolongement naturel de la recherche et de la formation, des échanges d'informations et de la constitution de réseaux. Tous les aspects du travail d'évaluation bénéficient de l'interaction entre les programmes et les activités en cours de l'UNITAR, de la somme d'expérience accumulée et des ressources en formation, recherche et gestion dans de nombreux domaines d'intérêt prioritaire pour l'ONU. L'UNITAR poursuit une réflexion théorique et une action concrète dans ce domaine.

15. La réflexion la plus récente conduite par l'UNITAR sur le thème de la formation porte sur l'accumulation et le partage des connaissances tirées des interventions. L'UNITAR va forger de nouveaux partenariats avec le secteur privé dans le domaine de la création et du partage des connaissances. Cette approche est aujourd'hui perçue non seulement comme une option stratégique supplémentaire mais encore comme un facteur déterminant pour la survie de l'organisation. Les institutions publiques et les organisations de la société civile doivent pouvoir bénéficier de cette expérience. Au fur et à mesure que les pays progressent dans la mise en oeuvre de diverses initiatives en faveur du développement, le besoin qu'ils ont d'accéder plus largement au savoir-faire se fait plus urgent. À ce jour, toutefois, ce savoir-faire n'est ni facilement ni largement disponible, car les compétences

qu'exige l'application à grande échelle des activités de développement se font très rares. Le renforcement des capacités des prestataires des projets à tirer un enseignement de leur action, à créer leurs propres bases de connaissances et à partager les données d'expérience est le seul moyen d'assurer la réussite du développement à l'échelle mondiale.

Participation active aux réunions intergouvernementales

16. Fort de la réputation de ses programmes de formation et de recherche et du regain de crédibilité dont il bénéficie, l'UNITAR est fréquemment invité par l'ONU à participer plus directement et concrètement aux activités intergouvernementales. Pendant la période à l'examen, l'UNITAR a été prié de participer à la préparation de deux manifestations majeures – le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002, et le Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Genève en 2003 et à Tunis en 2005. La contribution de l'UNITAR reste axée sur les aspects et les questions dans lesquels l'Institut a acquis de l'expérience ces 10 dernières années.

17. La contribution de l'UNITAR au Sommet mondial pour le développement durable a été très spécifique et concrète. Le contexte général et le *modus operandi* du Sommet concordaient avec la souplesse des interventions de l'Institut et son souci constant de coopération. L'UNITAR, en association avec plusieurs autres organismes intergouvernementaux, et des représentants de la société civile, des milieux universitaires et des entreprises privées a annoncé les trois initiatives de partenariat ci-après :

- Renforcement des capacités et formation locales dans le domaine de l'urbanisation durable : partenariat public et privé;
- Partenariat pour le renforcement des capacités aux fins de l'application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
- Renforcement des capacités en matière d'application des techniques de l'information et de la communication en vue de la création d'un système d'information sur l'environnement en Afrique.

18. L'UNITAR est membre du Comité d'organisation de haut niveau du Sommet mondial sur la société de l'information. L'Institut a mené plusieurs programmes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il a été prié d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme d'appui spécial pour les pays les moins avancés. Toujours en coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les milieux universitaires et la société civile, l'UNITAR met en place des structures de dialogue permettant aux pays les moins avancés de mieux mesurer les défis du Sommet mondial. Le programme leur permettra d'exprimer leurs préoccupations quant à la nouvelle société de l'information et aux difficultés particulières auxquelles ils se heurtent dans le domaine technique ainsi que dans les domaines économique, social et juridique. Les pays en développement en général et les pays les moins avancés en particulier tireront le plus grand profit du Sommet mondial sur la société de l'information s'ils peuvent manifester leur intérêt au cours de la phase préparatoire et prendre une part active aux conclusions et aux recommandations du Sommet proprement dit. L'UNITAR a été invité par le

Gouvernement du Mali, la Commission économique pour l'Afrique et l'Union internationale des télécommunications (UIT) à contribuer à la Réunion préparatoire régionale du Sommet qui s'est tenue à Bamako en mai 2002.

19. La participation aux manifestations mondiales organisées sous l'égide de l'ONU est un nouveau volet des activités de l'Institut. Ces activités devraient s'étendre et se multiplier avec le temps, en particulier dans les domaines où l'Institut possède des compétences avérées en matière de formation et de renforcement des capacités.

Fragilité financière

20. La situation financière de l'UNITAR, bien que stable, demeure fragile. Cela empêche l'Institut de répondre aux nombreuses demandes d'assistance émanant de pays en développement et de pays en transition. Les deux principaux problèmes sont les frais de location et d'entretien des locaux de l'UNITAR à New York et à Genève et le faible niveau des contributions volontaires au Fonds général.

21. Il y a maintenant plus de 10 ans que le Conseil d'administration de l'Institut propose que l'ONU mette des bureaux à la disposition de l'Institut sans lui faire payer de loyer ni de frais d'entretien, au motif qu'il offre des stages de formation gratuits aux diplomates accrédités auprès du Siège de l'ONU, indépendamment de leur nationalité, de leur rang ou de leurs fonctions. Ces prestations sont un appui manifeste aux États Membres et à l'Organisation. En retour, de l'avis du Conseil d'administration, l'Organisation devrait dispenser l'UNITAR des frais de loyer et d'entretien et mettre l'Institut sur un pied d'égalité avec d'autres instituts analogues au sein du système des Nations Unies. La Deuxième Commission examine cette question chaque année mais n'a pas encore pris de décision.

22. Le deuxième problème concerne le maintien des contributions au Fonds général de l'UNITAR à un niveau très faible alors même que la participation aux programmes de formation gratuits s'accroît. Cette augmentation concerne aussi les participants des pays industrialisés qui n'ont pas encore recommencé à verser de contributions volontaires. L'Assemblée générale a déjà reconnu cette contradiction. Selon le Comité des commissaires aux comptes, la participation de fonctionnaires des pays industrialisés a beaucoup augmenté, atteignant désormais un tiers du nombre total de participants, sans pour autant que ces pays relèvent leur contribution financière.

23. À sa session la plus récente, en mai 2002, le Conseil d'administration a examiné de manière détaillée les meilleures mesures possibles pour éliminer l'écart entre la baisse des contributions au Fonds général de l'Institut et l'augmentation de la participation à ses programmes. Le Conseil a notamment formulé les recommandations suivantes :

a) L'UNITAR ne devrait pas comprimer les programmes en cours ni refuser aux nationaux des pays qui ne versent pas de contributions de participer à ses programmes, car ces deux mesures seraient contraires à ses intérêts. Toutefois, les autorités participantes devraient être dûment informées du coût entraîné par ces activités et de la situation financière générale de l'UNITAR;

b) l'UNITAR devrait poursuivre ses efforts de collecte de fonds car ce type d'initiative met des années à porter ses fruits. Dans l'intervalle, et avec l'aide des membres du Conseil, il devrait identifier les officiers traitants et les principaux

fonctionnaires dans les capitales chargés de l'allocation des fonds et s'efforcer de mieux les informer sur les réalisations et les activités de l'UNITAR.

Le Conseil a estimé qu'il restait de nombreuses possibilités de collecte de fonds à explorer et que la qualité et la crédibilité des programmes et de la gestion de l'UNITAR constituaient une bonne « cause » à défendre dans les capitales. Il a donc décidé de créer un comité composé initialement de six membres du Conseil afin d'aider le Directeur exécutif à collecter des fonds.

Rapport d'activité

Chapitre premier
Programme de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales

A. Bourses de formation à la diplomatie

Introduction

24. De nombreux pays en développement et en transition économique sont confrontés à de nouvelles tâches dans le champ de la coopération internationale. Il est donc essentiel de les familiariser de manière adéquate avec les divers aspects de la diplomatie dans un contexte multilatéral. Une bonne formation dans ce domaine facilitera l'accès à l'environnement de travail multilatéral et aidera les pays à participer plus efficacement aux instances internationales et à renforcer leurs capacités nationales pour les besoins du développement.

Principales activités

25. Les activités du programme de formation de l'UNITAR pour la gestion des affaires internationales couvrent les domaines suivants :

Formation des diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne

26. Ces programmes de formation à la diplomatie multilatérale s'adressent aux membres des missions permanentes accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne. En règle générale, ils ont offerts à titre gracieux aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

27. Les cours portent sur des points généraux, spécifiques et pratiques particulièrement importants pour des personnalités appelées à exercer leurs fonctions dans un contexte multilatéral. Les ateliers, séminaires et séances d'information sont axés à la fois sur la sensibilisation, l'orientation et l'acquisition de savoir-faire. L'enseignement couvre les thèmes suivants : présentation générale du système des Nations Unies, fonctionnement des principaux organes, élaboration des projets de résolution, techniques de négociation élémentaires et avancées, diplomatie dans le cadre des conférences, négociation des instruments juridiques internationaux, structure de la documentation de l'ONU et recherche documentaire, fonctionnement du système de diffusion électronique des documents de l'ONU, privilèges diplomatiques, expression orale, présidence de séances, efficacité des exposés et autres présentations.

28. Au cours de la période considérée, 27 stages de diplomatie multilatérale ont été organisés : 19 à Genève, 5 à Vienne et 3 à Nairobi. Quelque 658 diplomates y ont participé. Les programmes de formation proposés à New York sont traités plus loin au chapitre II.

Formation à la carte

29. Les programmes de formation à la carte de l'Institut s'adressent aux hauts responsables politiques, diplomates, diplomates stagiaires et fonctionnaires appelés à traiter de divers aspects des affaires internationales, ainsi qu'aux universitaires et au personnel des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales.

30. Les participants apprennent à agir plus efficacement sur la scène multilatérale, dans l'intérêt de leur pays ou de l'organisation qu'ils représentent. Grâce à ces activités, l'UNITAR renforce ainsi les capacités nationales de développement dans les États Membres.

31. Pour la formation à la carte, les pays définissent eux-mêmes leurs besoins de formation prioritaires et en informent l'UNITAR. L'Institut détermine alors la formation requise et fait une prévision budgétaire que pourra utiliser l'organe, le département ou l'institution demandeurs pour obtenir des financements. Par exemple, les activités peuvent être organisées pour une sous-région, ce qui permet aux pays/organisations participants d'en partager les coûts. Les programmes de formation à la carte sont financés à l'aide de fonds extrabudgétaires, autrement dit les financements doivent provenir d'autres sources que le budget ordinaire de l'Institut.

32. Une fois que le financement de l'activité est assuré, l'UNITAR met au point un programme de formation correspondant aux besoins, choisit les formateurs et s'occupe de la logistique et des questions administratives. Enfin, il dispense l'enseignement, fournit la documentation de base à tous les stagiaires et évalue l'exécution et les résultats du projet de formation.

33. Les thèmes couverts dans le cadre du programme de formation à la carte sont extrêmement divers. De nouveaux modules de cours sont élaborés et ajoutés en fonction de l'évolution des besoins et de la nature des demandes. Ils concernent aussi bien la diplomatie multilatérale que la gestion des affaires internationales ou le droit international public, les techniques de communication et les nouvelles technologies de l'information.

34. Au cours de la période considérée, 245 stagiaires ont bénéficié des programmes de formation à la carte suivants :

- 19-23 mars 2001, Tokyo

  Cours UNITAR/Fondation pour les services consultatifs en développement international : module de formation de trois jours sur les organisations internationales et les techniques de négociation

- 12-16 mai 2001, Téhéran

  Séminaire sur les cours et tribunaux internationaux pour les praticiens du Moyen-Orient, d'Asie centrale et de la région du Caucase

- 2-6 juillet 2001, Bakou

  Séminaire sur le développement humain durable mené par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 17-20 septembre 2001, Lilongwe

Séminaire UNITAR/PNUD sur la présidence des réunions bilatérales et multilatérales et sur la participation et la négociation dans le cadre de ces réunions

- 24-28 septembre 2001, Genève

  Projet Le sport pour le développement – Module I. Le système des Nations Unies

- 7-18 janvier 2002, Yaoundé

  Programme régional ONU/UNITAR de formation au droit international pour les pays de l'Afrique francophone

- 20 mai-7 juin 2002, Banjul

  Formation à la pratique diplomatique : module I (en collaboration avec le PNUD et l'Académie gambienne de formation diplomatique)

- 22-26 juin 2002, Téhéran

  Atelier sur la diplomatie dans le cadre des conférences et sur les négociations multilatérales

Programmes de bourses

35. Les programmes de bourses de l'UNITAR visent à donner aux cadres auxiliaires et aux cadres moyens des États Membres de l'Organisation des Nations Unies des connaissances de fond en matière de droit international public, de gestion des affaires internationales et de fonction publique internationale. En règle générale, les cours dispensés dans le cadre des programmes de bourses durent beaucoup plus longtemps que ceux dont il était question précédemment, à savoir trois semaines, six semaines et sept mois. Ils sont dispensés chaque année et les participants sont sélectionnés par concours.

Programme de bourses de formation en droit international (La Haye, Pays-Bas)

36. Ce programme de formation ONU/UNITAR s'adresse aux juristes des pays en développement et en transition; il a été mis sur pied dans le cadre du programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et de la compréhension plus large du droit international. Un nombre limité de places est proposé aux juristes d'autres pays, qui doivent prendre en charge leurs frais d'inscription et de séjour. L'enseignement couvre notamment les thèmes suivants : droit pénal international, droit des traités, droit de la mer, droit de l'environnement, droit humanitaire, droit des réfugiés, droits de l'homme, droit commercial et règlement des différends commerciaux, règlement des conflits, négociation des instruments juridiques internationaux et droit des cours d'eau internationaux. Il est dispensé en anglais et en français.

Programme de bourses de formation à la gestion des affaires internationales : renforcement des capacités pour la sécurité commune (Genève)

37. Ce programme de formation sur le renforcement des capacités pour la sécurité commune, d'une durée de trois semaines, est destiné à familiariser les diplomates débutants et de rang intermédiaire avec l'environnement de travail de la diplomatie multilatérale, en particulier pour les questions relatives à la sécurité commune. Les

bourses sont réservées aux stagiaires des pays en développement et en transition. Les diplomates des pays industrialisés peuvent y participer, moyennant le paiement de droits d'inscription. L'enseignement porte sur les sujets suivants : système des Nations Unies, projets de réformes de l'ONU, opérations de maintien de la paix des Nations Unies, diplomatie préventive, négociations multilatérales, règlement des différends, médiation, désarmement, assistance humanitaire, virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), droits de l'homme, droit humanitaire, droit de l'environnement, cours et tribunaux internationaux, expression orale et présidence de séances.

38. La formation n'est offerte qu'en anglais.

Programme de bourses de formation à la fonction publique internationale (Yaoundé, Paris, Genève)

39. Ce programme d'une durée de sept mois sur la fonction publique internationale est proposé aux fonctionnaires et aux salariés du secteur privé des pays en développement francophones. Il est organisé avec l'appui de l'Agence intergouvernementale de la francophonie, en collaboration avec l'Institut des relations internationales du Cameroun et l'Institut international d'administration publique installé à Paris.

40. La formation se compose de quatre mois de cours, suivis d'un stage de trois mois dans un organisme ou une institution spécialisée des Nations Unies. Elle couvre les domaines suivants : fonction publique internationale, administration publique internationale, organisations internationales, droit international, relations économiques internationales, techniques de négociation, rédaction de rapports, expression orale, nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle est dispensée en français.

41. Au cours de la période considérée, 101 stagiaires ont reçu une formation au titre des programmes de bourses de l'UNITAR pour la formation à la diplomatie multilatérale.

Services consultatifs

42. Le programme de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales propose par ailleurs aux instituts diplomatiques des États Membres des services d'assistance pour l'élaboration de leurs programmes de formation. Ces services consultatifs concernent aussi bien la formulation de programmes complets que l'élaboration de modules spécialisés, l'organisation et l'évaluation des activités de formation, des visites d'étude au siège de l'ONU à New York et dans les villes sièges, et la création de bibliothèques diplomatiques ou de nouvelles unités de technologie de l'information.

B. Rétablissement de la paix et diplomatie préventive

Transmission des savoirs : l'expérience des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général

43. Le programme de transmission des savoirs relatifs à l'expérience des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général vise à préserver et à transmettre les riches données d'expérience qu'ils ont accumulées de manière

qu'elles soient mises à profit pour mieux ajuster et parfaire les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il comprend cinq composantes : a) entretiens approfondis avec des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général, anciens ou actuels; b) élaboration du guide des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général, qui résumera méthodiquement les enseignements et recommandations issus de ces entretiens; c) production d'une série de vidéodisques numériques (DVD) et de cassettes vidéo des entretiens pour accompagner le guide; d) organisation d'un séminaire annuel où les représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général et les hauts responsables de l'ONU pourront dialoguer et partager leurs données d'expérience et leurs réflexions; e) programme d'information plus systématique basé sur les recommandations des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général. Le guide et les DVD/cassettes vidéo feront partie du programme d'entrée en fonctions des nouveaux représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général. Toutes ces activités sont exécutées en étroite coopération avec les cadres supérieurs des départements de l'ONU concernés.

44. Le premier séminaire des représentants spéciaux, représentants personnels et envoyés du Secrétaire général de l'ONU s'est tenu au mont Pèlerin, en Suisse, en mars 2001. Le deuxième devait se tenir au même endroit en octobre 2002. La première série d'entretiens avec les représentants spéciaux est déjà faite, et le projet de guide des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général qui en est issu devait être prêt pour le séminaire de 2002. En outre, les entretiens avec certains représentants spéciaux, envoyés et hauts fonctionnaires du Secrétariat sont déjà enregistrés sur DVD/vidéos. Une sélection de ces enregistrements devait être prête pour ce même séminaire.

45. Le programme est financé par le Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international, le Ministère suédois des affaires étrangères, le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse et le Département de développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Programme de bourses UNITAR-Académie mondiale pour la paix pour la formation au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive

46. Ce programme annuel, qui en est maintenant à sa dixième année d'existence, propose une formation de haut niveau à l'analyse des conflits, à la négociation et à la médiation; il s'adresse aux cadres moyens et supérieurs de l'ONU et aux diplomates désireux de se former ou de se perfectionner dans ces domaines. L'enseignement est essentiellement axé sur le règlement pacifique des différends par le biais de l'ONU. Les cours durent deux semaines. En 2002, ils ont eu lieu à Holmenkollen, en Norvège. Le programme dispense les connaissances théoriques et pratiques les plus récentes en matière de règlement de conflits, à travers des études de cas, des séminaires de discussion sur les problèmes et les obstacles rencontrés dans ce genre de situation, des exercices pratiques d'application des techniques de négociation et de médiation. Il est actuellement financé par le Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international, le Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, le Ministère norvégien des affaires étrangères, le Ministère suédois des affaires étrangères et le Département de développement international du Royaume-Uni.

Programme de formation régionale de l'UNITAR pour renforcer la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique

47. Ce programme, destiné à renforcer la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique, a été conçu comme un prolongement du programme de bourses (voir plus haut) en vue de dispenser une formation au niveau régional. Il s'adresse aux fonctionnaires des ministères des affaires étrangères et de la défense des États africains ainsi qu'aux responsables des organisations intergouvernementales et non gouvernementales de la région. Il répond essentiellement à la nécessité urgente d'améliorer la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Les experts africains de l'ensemble du continent servent de personnes ressources. Le programme traite des difficultés que rencontrent les praticiens et les décideurs dans leurs efforts pour évaluer et contrer la prolifération des crises dans la région. Il a été conçu pour renforcer la collaboration et la concertation entre les acteurs et les institutions et pour constituer un noyau d'intervenants dont les talents pourraient être mobilisés au service des processus de paix en Afrique. Le premier programme régional de formation a eu lieu en octobre 2000 à Dakar, et le deuxième en octobre 2001 à Addis-Abeba. Un troisième était prévu en novembre 2002. Ces programmes ont bénéficié des financements de l'Agence canadienne de développement international, du Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, du Ministère norvégien des affaires étrangères, du Ministère suédois des affaires étrangères et du Département de développement international du Royaume-Uni.

Programme sous-régional de formation UNITAR-Centre régional de formation au maintien de la paix pour la prévention renforcée des conflits et la consolidation de la paix en Afrique australe

48. Le programme de formation pour la prévention renforcée des conflits et la consolidation de la paix en Afrique australe – organisé par l'UNITAR et le Centre régional de formation au maintien de la paix – a été créé pour dispenser une formation avancée en analyse, prévention et résolution des conflits. Il s'adresse aux cadres moyens et supérieurs des ministères des affaires étrangères et de la défense des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi qu'au personnel concerné du Secrétariat de la Communauté et aux responsables des principales organisations non gouvernementales oeuvrant pour la paix en Afrique australe. Coorganisé avec la Communauté et le Centre régional de formation au maintien de la paix, ce programme répond à la nécessité urgente de restaurer la paix en Afrique australe et d'aider les praticiens et les décideurs dans les efforts qu'ils déploient pour évaluer et régler les conflits en cours ou en gestation dans les sous-régions. Les cours sont dispensés au siège du Centre régional de formation au maintien de la paix à Harare (Zimbabwe). Le premier programme a eu lieu en mars 2000 et le deuxième en février 2001, l'un et l'autre grâce au financement du Ministère danois des affaires étrangères.

Réseau pour la promotion des principes africains de résolution des conflits et de réconciliation (REPARCOR)

49. Ce réseau relie les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui s'efforcent de remettre à l'honneur les méthodes africaines ancestrales de résolution des conflits. Il entend faire ressurgir du vieux fonds culturel africain les valeurs, savoirs et savoir-faire qui permettaient autrefois de

résoudre les conflits et de sceller la réconciliation. Le Réseau, qui a des correspondants dans toutes les sous-régions du continent, collabore avec les initiatives qui cherchent à tirer parti des valeurs culturelles africaines pour édifier une culture de paix sur le continent. On trouvera sur le site du Réseau (<http://www.africanprinciples.org>) des renseignements complémentaires à ce sujet (en anglais uniquement). La mise en place du Réseau a été financée par le Département de développement international du Royaume-Uni.

Programme de formation au règlement des conflits et au renforcement de la paix à l'intention des représentants des minorités et des peuples autochtones

50. Ce programme de formation avancée au règlement des problèmes dans le cadre de négociations s'adresse aux personnalités représentant des minorités et des peuples autochtones. Il est conçu pour aider ces représentants à négocier plus efficacement avec les gouvernements et autres interlocuteurs de poids, de manière qu'il soit répondu à leurs besoins sans que l'efficacité des relations de travail s'en trouve affectée. Il fait appel à des experts issus des minorités ou des peuples autochtones, ainsi qu'à d'autres spécialistes, dont des représentants d'organisations régionales, qui servent de personnes ressources. Ce programme international est organisé tous les ans à l'occasion de la réunion du groupe de travail de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les populations autochtones qui se tient à l'Office des Nations Unies à Genève. Le premier a eu lieu en 2000 et le deuxième en 2001. Par ailleurs, un programme de formation régional est organisé chaque année dans une région du monde différente. Le premier, pour les Amériques, a eu lieu au Mexique en 2001. Un deuxième est prévu pour février 2003.

51. En mai 2002, le Séminaire de l'UNITAR destiné aux membres de l'instance permanente pour les populations autochtones a été organisé à New York à la demande d'un certain nombre de ces membres, qui souhaitaient une aide pour préparer et tenir la première réunion historique de l'instance convoquée au Siège des Nations Unies et pour faciliter leurs travaux sur leur important mandat.

52. Le programme est financé par le Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international, le Ministère danois des affaires étrangères, le Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, le Ministère norvégien des affaires étrangères, le Ministère suédois des affaires étrangères et le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse. Les préparatifs du prochain séminaire, prévu pour décembre prochain à l'Université pour la paix du Costa Rica, sont en cours.

C. Programme de formation à l'application du droit de l'environnement

53. Le programme UNITAR de formation à l'application du droit de l'environnement (programme relatif au droit de l'environnement) a été lancé en 1957 dans le but de renforcer les mécanismes juridiques et institutionnels nationaux afin d'améliorer la gestion de l'environnement dans l'optique du développement durable. Le programme est pertinent pour tous les pays du monde mais est conçu de manière à répondre plus spécifiquement aux besoins des pays en développement et des pays en transition.

Démarche générale

54. Le droit de l'environnement est un instrument essentiel de gouvernance dans l'optique du développement durable. Il fournit les fondements des politiques gouvernementales et des mesures en faveur de la conservation de l'environnement tout en assurant une utilisation à la fois durable et équitable des ressources naturelles. Une large part de la législation moderne relative à l'environnement a été élaborée au niveau international, tout particulièrement par le biais de l'adoption de conventions internationales. Leur application à l'échelon national requiert des législations nationales appropriées.

55. Cette préoccupation relative à l'application du droit est d'autant plus pertinente aujourd'hui, vu les capacités limitées de nombreux pays à appliquer un nombre croissant d'accords internationaux relatifs à l'environnement. En particulier dans les pays en développement ou dans les pays en transition, la législation qui a trait à l'environnement est souvent incomplète ou dépassée, en outre ces pays souffrent d'une pénurie de personnel qualifié et formé pour remédier à ces lacunes. Une meilleure connaissance du public du droit de l'environnement fournit une base solide pour son application au niveau national.

56. Le programme de formation à l'application du droit de l'environnement proposé par l'Institut a été conçu en partenariat avec l'Union mondiale pour la nature et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Une assistance financière a été fournie par l'Office fédéral suisse de l'environnement, des forêts et du paysage, le Ministère du développement et de la coopération des Pays-Bas, le Ministère de l'écologie et du développement durable et le Ministère des affaires étrangères de la France, l'Agence intergouvernementale de la francophonie, l'Environmental Protection Agency des États-Unis d'Amérique, les Gouvernements japonais, irlandais et mexicain. Il bénéficie également du soutien financier du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du PNUD, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de la Convention sur le patrimoine mondial pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et de la Carl Duisberg Gesellschaft.

Enseignement à distance par correspondance

57. Outre les ateliers de base et les ateliers spécialisés de suivi et les programmes de renforcement des capacités aux niveaux national et régional, l'enseignement à distance par correspondance en droit international de l'environnement constitue un élément central du programme. Ce cours par correspondance a été conçu de manière à atteindre un large public dans tous les pays du monde, tant dans les organismes gouvernementaux que dans les organisations non gouvernementales que parmi les spécialistes et les étudiants dans les institutions académiques et de recherche. La première phase du programme se compose de 10 cours sur le droit international de l'environnement.

58. À l'heure actuelle, la phase I (1à 10) est disponible en anglais, à l'exception du module 9 qui a dû être remplacé par une nouvelle version qui tient compte des changements intervenus récemment dans les domaines de l'environnement et du commerce. Le manuscrit original, en français, est en cours d'impression. Quant à la version française de la phase I (1 à 10), elle devait être achevée en octobre 2002 au plus tard. La version en espagnol de la phase I devait être disponible fin 2002.

L'élaboration de la seconde phase débutera au début de l'année 2003 pour autant que des fonds soient disponibles.

59. À la fin du premier semestre de 2002, 430 participants de 87 pays suivaient les cours qui s'achevaient par un examen à l'instar des autres cours, aux fins d'évaluation par l'UNITAR. Après avoir terminé avec succès une série, chaque participant a reçu de l'UNITAR une attestation d'assiduité aux cours. Selon une nouvelle règle introduite en mai 2001, un certificat de reconnaissance de mérite est décerné à ceux qui auront soumis à l'issue des cours un essai de 15 pages jugé par l'équipe d'experts de l'Institut.

Cours de formation en ligne

60. À l'époque de la mondialisation caractérisée par des changements rapides, la formation en ligne représente un outil novateur pour faire face aux nouveaux défis de la diffusion de l'information dans le monde. De surcroît, le droit de l'environnement est une discipline relativement récente qui a très rapidement évolué au cours des 10 dernières années. La formation en ligne constitue l'instrument approprié pour se tenir au courant des derniers changements juridiques intervenus, permettant ainsi d'ajuster et d'adapter plus facilement les modules pédagogiques à l'évolution constante du droit international de l'environnement. Par conséquent, et compte tenu des demandes pressantes de diverses parties intéressées ainsi que des étudiants, l'UNITAR a décidé de rendre ses cours accessibles sur le Web à titre gracieux. Le programme est mis à la disposition de la plus large audience possible ayant accès à l'Internet. Grâce à l'assistance financière de l'Agence intergouvernementale de la francophonie, le programme a démarré une phase pilote en mettant sur Internet la version française de son cours par correspondance (en commençant par les modules 1, 3, 4 et 9) tout en établissant un programme de formation en coopération avec les pays francophones d'Afrique. Il est prévu que le programme rende la série de cours accessible sur Internet en espagnol dans les mois à venir.

Ateliers nationaux et régionaux

61. L'enseignement à distance par correspondance est complété par des ateliers nationaux et régionaux. Ces ateliers de suivi spécialisés sont organisés aux échelons régionaux et sous-régionaux, parallèlement aux activités spéciales de renforcement des capacités à l'échelle nationale. Depuis 1997, des ateliers régionaux ont été tenus en Asie et dans le Pacifique, dans les Caraïbes, en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord ainsi que dans la région de l'océan Indien. En juillet 2002, un séminaire a été organisé à Panama à l'intention des pays d'Amérique centrale. Un atelier régional pour l'Afrique du Nord devait se tenir à Tunis en octobre 2002. Le programme a organisé à Kushiro au Japon trois ateliers sur la biodiversité pour la région de l'Asie et du Pacifique. Suite aux résultats positifs de l'évaluation, le programme dirigera un nouveau programme de formation à Kushiro en mars 2003, visant à initier les participants à l'application des accords multilatéraux relatifs à la biodiversité marine.

Renforcement des capacités

62. Les programmes de renforcement des capacités sont formés de projets intensifs et à long terme de renforcement des capacités en matière d'application des

obligations environnementales par le biais de recommandations aux organismes gouvernementaux, de cours et d'ateliers et de la formation de fonctionnaires clefs spécifiques. Dans le cadre de son programme sur le droit de l'environnement, l'UNITAR a organisé des programmes de renforcement des capacités pour les pays de l'Asie du Sud-Est. En 2002, quatre programmes ont été lancés. Deux d'entre eux devaient se tenir au Sénégal (Tourisme et environnement, Gestion des déchets toxiques, constituant le suivi de l'atelier régional de l'Afrique de l'Ouest), l'un à l'île Maurice (Tourisme et environnement) et l'autre aux Seychelles (Gestion des zones côtières). Deux autres programmes sont prévus à Madagascar en 2003. Ces quatre dernières activités sont des suivis d'ateliers régionaux pour la région de l'océan Indien.

Enseignement à la carte

63. Un séminaire spécial pour les magistrats francophones se tiendra à Divonne-les-Bains (France) en novembre prochain. En 2003, d'autres ateliers spécialisés seront organisés à l'intention des magistrats (en particulier des pays en transition), inspecteurs ou avocats. Les questions du respect et de l'application des lois seront les principaux thèmes du programme pour les deux prochaines années. L'accès à l'information et la participation publique seront également des sujets qui seront approfondis. L'application de la Convention d'Aarhus et la préparation de profils nationaux figurent parmi les projets prioritaires qui seront conjointement mis en oeuvre avec le programme de gestion des substances chimiques et des déchets de l'UNITAR. Des projets communs seront mis en oeuvre avec le Centre international de formation des autorités locales (CIFAL) de l'UNITAR, le programme assumant la responsabilité des aspects juridiques des activités de formation dans le domaine de l'environnement destinées aux autorités locales et régionales.

D. Politiques relatives aux migrations internationales

64. Au début du mois d'août 2002, le Programme sur les politiques relatives aux migrations internationales entamait, pour la quatrième année, des activités visant à renforcer les capacités des administrations publiques en matière de migrations. De caractère interinstitutionnel et coparrainé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), il collabore étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres institutions régionales ou internationales actives dans le domaine des migrations ou dans des domaines connexes. Il a pour objectifs de créer les capacités requises au niveau national pour gérer les migrations et élaborer les politiques y afférentes et d'encourager, à l'échelon régional, la concertation et la coopération en matière de migrations. En raison des réactions très favorables qu'il a suscitées au fil des ans auprès des gouvernements et des institutions et grâce au fait qu'il ne cesse d'être repensé et recentré pour répondre aux besoins des régions, le Programme est actuellement considéré comme un mécanisme bien conçu, efficient et viable, utile pour la transmission de compétences aux responsables chargés de gérer les migrations et d'élaborer des politiques dans ce domaine, dans les différentes régions du monde.

65. En quatre ans, le Programme a organisé des activités à l'intention de plus de 600 cadres supérieurs ou moyens de l'administration de quelque 105 pays. Plus de 200 experts internationaux et nationaux et de nombreux observateurs de pays occidentaux et d'autres pays ont appuyé ces activités.

66. Entre novembre 1998 et août 2002, 11 grandes réunions régionales sur les politiques relatives aux migrations se sont tenues dans les lieux suivants : Budapest, en novembre 1998, avec 14 gouvernements d'Europe centrale et d'Europe de l'Est; Pretoria, en avril 1999, avec 13 gouvernements d'Afrique australe; Bangkok, avec 19 gouvernements d'Asie et du Pacifique; Issyk-Kul (Kirghizistan), en mai 2000, avec 13 gouvernements d'Asie centrale, du Caucase et d'États voisins; un séminaire de suivi, au Swaziland, en novembre 2000, avec 14 gouvernements d'Afrique australe; un séminaire de suivi sur la migration de la main-d'oeuvre, à Genève, en décembre 2000, avec 15 gouvernements d'Europe centrale et d'Europe de l'Est; Kingston (Jamaïque), en mai 2001, avec 9 gouvernements de la région des Caraïbes; des consultations de suivi, à Istanbul (Turquie), en juin 2001, avec 13 gouvernements d'Asie centrale, du Caucase et d'États voisins; Dakar, en décembre 2001, avec 16 gouvernements d'Afrique de l'Ouest; Nairobi, en mai 2002, avec 13 gouvernements d'Afrique de l'Est, de la corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs; et Istanbul (Turquie), en juillet 2002, avec 14 gouvernements d'Asie centrale, du Caucase et d'États voisins. En septembre 2002, à Bucarest (Roumanie), le Programme coorganisera avec le Centre international pour la formulation de politiques en matière de migration et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, en coopération avec l'OIM, une réunion de haut niveau consacrée au trafic d'êtres humains en Europe du Sud-Est, sous l'égide du Groupe de travail sur le trafic d'êtres humains du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est; d'autre part, il était prévu d'organiser à Saint-Domingue, en octobre 2002, une réunion de suivi du Séminaire de 2001 sur les politiques relatives aux migrations, à l'intention de la région des Caraïbes, en coopération étroite avec l'OIM et avec les mêmes intervenants régionaux qu'en 2001, à savoir le FNUAP, l'OIT, l'UNITAR, le HCR, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation des États américains (OEA).

67. Dans le cadre de sa stratégie régionale, le Programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales continue de réunir des pays ayant un « espace migratoire commun » qui, sans désigner forcément une région spécifique, fait référence à des États qui partagent des préoccupations et des intérêts communs dans le domaine des migrations. Afin de faire partager les informations relatives aux politiques et aux expériences en matière de migration, le Programme facilite aussi les échanges entre, d'une part, les pays en développement et, d'autre part, les experts internationaux et les gouvernements qui disposent de plus de connaissances et de capacités dans le domaine de la gestion des migrations. L'échange d'informations, notamment sur les pratiques optimales, et la promotion du dialogue entre les États fournissent aux pays en développement et aux pays de transit des éléments indispensables pour faire face, de manière efficace et rationnelle, aux problèmes de plus en plus complexes que posent les migrations.

68. En 2001 et 2002, le caractère interdisciplinaire et interinstitutionnel du Programme s'est renforcé grâce à la participation d'un plus grand nombre d'institutions internationales et régionales, telles que l'OIM, l'OIT, le FNUAP,

l'UNITAR, le HCR, l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ONUSIDA, Interpol, la Commission européenne, la CEPALC, la CARICOM, la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Centre international pour la formulation de politiques en matière de migration, les consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Southern African Migration Project, Migrants Rights International et le Centre régional pour les questions relatives aux migrations et aux réfugiés.

69. Compte tenu de l'évolution des migrations internationales, les composantes de base du Programme ont été repensées et enrichies. Elles comprennent à présent 14 chapitres consacrés à de nombreux aspects des migrations et des déplacements de population, y compris la relation entre l'asile et les migrations irrégulières, le trafic des migrants, les migrations et le VIH/sida, les migrations et la sécurité et la stabilité nationales et régionales, et la collecte, l'analyse et l'échange des données relatives aux migrations.

70. Un élément fondamental du Programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales est la continuité, qui est assurée par le biais de la participation, aux activités de suivi, des gouvernements et, si possible, des fonctionnaires qui ont participé à une première réunion régionale du Programme. Nombre d'activités planifiées en 2002 pour l'année 2003 représentent le suivi d'activités que le Programme a antérieurement réalisées dans les différentes régions et durant lesquelles les gouvernements participants ont demandé au Programme de poursuivre ses activités de renforcement des capacités. Toutes ces activités de suivi se fondent sur les recommandations et les conclusions adoptées par les gouvernements participants, qui sont directement consultés dans le cadre de l'élaboration des programmes de travail.

71. Les activités prévues pour 2003 sont notamment les suivantes : un séminaire sur les politiques relatives aux migrations, pour la Méditerranée orientale et le Moyen-Orient; un séminaire de suivi sur les politiques relatives aux migrations, pour l'Asie et le Pacifique; un troisième séminaire sur les politiques relatives aux migrations, pour l'Afrique australe; une quatrième réunion du Dialogue d'Issyk-Kul, pour l'Asie centrale, le Caucase et les États voisins. Les activités suivantes sont en cours : un projet international de formation et de renforcement des capacités concernant les politiques migratoires et la gestion des migrations à l'intention des responsables des administrations publiques, organisé conjointement par le Programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales, l'OIT, et l'OIM; un programme commun complet de formation, d'échange et de coopération dans la lutte contre le trafic d'êtres humains en Europe du Sud-Est (Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est), organisé par le Programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales, le Centre international pour la formulation de politiques en matière de migration, l'OIM et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est.

72. Pour obtenir des copies du programme d'activités du programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales et du document de budget pour 2003, il convient d'adresser une demande à l'adresse suivante : <unimp@gve.ch>.

Pour toute information complémentaire relative aux activités passées ou en cours, on peut consulter le site Web du programme à l'adresse suivante : <http://www.impprog.ch>.

E. Programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix

73. Le programme de l'UNITAR d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix a été mis en place pour proposer une formation à distance type qui soit rendue accessible, à faible coût, à un grand nombre d'étudiants répartis dans le monde entier. Depuis 1995, cette formation offre des cours que chacun peut suivre à son propre rythme. Tous les matériaux de formation se présentent sous la forme de manuels. Le contenu de ces cours est élaboré en collaboration avec le Service de la formation et de l'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix, afin de garantir qu'il reflète les politiques et pratiques de l'ONU. Chacun des 16 cours traite d'un aspect différent des activités de maintien de la paix. Les 16 cours sont disponibles en anglais, trois en français, un en allemand, cinq en espagnol et trois en Swahili. Entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2002, 3 465 personnes originaires de 91 pays fournissant des contingents se sont inscrites aux cours. Le programme assure son autonomie financière grâce aux revenus tirés des inscriptions. Les frais d'inscription vont de 85 à 125 dollars des États-Unis, selon le cours, et couvrent tous les frais, notamment l'impression, les frais d'envoi, le traitement, l'administration, les droits d'auteurs et les frais généraux.

74. Les cours proposés dans le cadre du programme sont les suivants : Principes pour la conduite d'opérations de paix (en anglais ou en swahili); Commander une opération de maintien de la paix des Nations Unies : méthodes et techniques de maintien de la paix sur le terrain (en anglais ou en français); L'appui logistique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies; L'appui logistique opérationnel aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies : formation logistique (niveau intermédiaire); Être observateur militaire des Nations Unies : méthodes et procédures (en anglais, en espagnol ou en swahili); L'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pendant la guerre froide : de 1945 à 1987; L'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies après la guerre froide : de 1988 à 1997; La police civile des Nations Unies : rétablir l'ordre après les hostilités (en anglais, en espagnol ou en Swahili); Les Forces de paix des Nations Unies en ex-Yougoslavie : de l'Accord de Dayton au Kosovo; Le déminage après une guerre : mettre les soldats de la paix et la population civile à l'abri des accidents (en anglais et en allemand); Droit humanitaire international et droit des conflits armés (en anglais, en français ou en espagnol); Terrorisme international; Maintien de la paix et résolution des conflits internationaux; Sécurité du personnel de maintien de la paix; La conduite des opérations d'assistance humanitaire (en anglais ou en français); et La présentation du système des Nations Unies : conseils aux fonctionnaires affectés à une mission sur le terrain. Les auteurs des cours viennent de neuf pays différents; ce sont tous des personnes expérimentées et des spécialistes respectés dans le domaine du maintien de la paix.

75. Chaque cours comprend une série de leçons comportant des objectifs, un matériel de formation et un test dont les réponses sont fournies pour faciliter l'auto-évaluation. À la fin du cours, les personnes inscrites passent un examen général

qu'elles soumettent pour notation. Celles qui atteignent un score d'au moins 75 % se voient décerner un certificat de fin de cours par le Programme d'instruction par correspondance de l'UNITAR. Les renseignements relatifs au programme peuvent être consultés sur le site Web du Programme (<http://www.unitarpoci.org>) où il est également possible de s'inscrire, de communiquer avec les formateurs, de participer aux forums de discussion et de soumettre les tests. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent effectuer toutes ces opérations par voie postale.

76. Un programme de coopération a été instauré entre, d'une part, le programme d'instruction par correspondance de l'UNITAR et, d'autre part, des cours *intra-muros* que proposent certaines universités et des programmes nationaux de formation, sur tous les continents. Les personnes qui suivent un cours *intra-muros* et un cours par correspondance par mois, pendant 12 mois, et qui présentent une thèse de recherche originale se voient décerner un certificat en opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Chapitre II
Activités du bureau de New York

77. L'UNITAR a ouvert un bureau à New York en octobre 1996, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la décision du Conseil d'administration de l'Institut. Le bureau a pour mandat essentiel d'organiser des stages de formation à l'intention des délégués à New York et de renforcer la coopération entre l'Institut et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les programmes et fonds des Nations Unies, le milieu universitaire, les fondations et le secteur privé en Amérique. Il organise également des réunions d'information sur les autres programmes que le siège de l'UNITAR met en oeuvre depuis Genève. En outre, il assure la liaison avec un autre programme de l'UNITAR basé en Amérique du Nord, à savoir le programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix.

Principales activités du bureau de New York

78. Le bureau de New York s'emploie en priorité à concevoir et à organiser des programmes de formation à l'intention des missions permanentes à New York. De juillet 2000 à juin 2002, il a organisé 66 stages de formation, soit environ trois par mois. Les programmes sont conçus en fonction des besoins des missions et des demandes que celles-ci formulent et ils tiennent compte des résultats des évaluations que l'UNITAR effectue à la fin de chaque cycle de formation. Depuis juillet 2000, le bureau de New York a formé plus de 2 545 participants et les programmes, qui sont de plus en plus poussés, intéressent des domaines toujours plus variés et nombreux.

79. Le bureau de New York a assuré 31 cours de juillet 2000 à juin 2001, et 35, soit quatre de plus, de juillet 2001 à juin 2002.

80. Des cours intensifs, tels que les journées d'études annuelles sur le commerce international et celles sur les nouvelles technologies de la communication donnent aux représentants des bases à partir desquelles ils peuvent suivre des formations plus poussées sur des thèmes particulièrement importants.

81. Le bureau de New York s'efforce de planifier les stages de formation de façon que les représentants en poste à New York puissent en tirer le meilleur profit dans leurs activités; on citera, par exemple, le séminaire organisé par le Département des affaires économiques et sociales (DAES) et l'UNITAR sur le thème prioritaire de la quarantième session de la Commission du développement social intitulé « Intégration des politiques sociales et économiques »; le cycle sur les questions relatives aux fonctions et aux activités des institutions de Bretton Woods; la réunion d'information sur les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et sur les liens avec le Sommet mondial pour le développement durable; le séminaire organisé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'UNITAR sur les négociations commerciales internationales; la réunion d'information organisée par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et l'UNITAR sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, 20 ans après l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; la préconférence sur le séminaire des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, organisée par l'Université des Nations Unies (UNU) et l'UNITAR, ainsi que la réunion d'information sur le droit de l'environnement.

82. Le bureau de New York a poursuivi ses activités en partenariat avec des centres universitaires de haut niveau, tels que l'Université du Texas à Austin, la Stillman School of Business de l'Université Seton Hall, la Fletcher School of Law and Diplomacy de l'Université Tufts, l'École allemande de gestion (Basse-Saxe) et l'Université Columbia. Dans le secteur privé, le bureau entretient des relations étroites et productives avec la société Intel, notamment.

83. Le bureau de New York reçoit de plus en plus de demandes directes des missions permanentes pour des programmes supplémentaires. Face à cette demande, il a organisé des stages de formation sur l'environnement et le développement durable; les technologies de l'information; l'économie et la finance internationales; le droit international et le commerce international. Il a par ailleurs mis en place des formations pratiques dans des domaines tels que les techniques de négociation, la communication orale et l'élaboration de résolutions. Le bureau poursuivra cette stratégie fondée sur la souplesse et la diversité, qui consiste à tenir compte des demandes spécifiques des missions, tout en consolidant les thèmes et les programmes qui se sont révélés utiles aux travaux des délégués. Des efforts sont faits pour accroître l'accès aux stages et en renforcer le suivi, notamment grâce à des manuels et du matériel pédagogique et aux sites Web.

84. Le bureau de New York recrute des enseignants auprès de divers organismes et départements du système des Nations Unies, d'établissements universitaires, d'organisations non gouvernementales et des secteurs privé ou public. Il met en oeuvre un certain nombre de programmes conjoints, notamment : un programme d'étude destiné aux diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies, en association avec la faculté de droit de l'Université Columbia; un cycle de cours sur la pratique du développement durable avec l'Université des Nations Unies; une série d'ateliers avec la Banque mondiale; une semaine d'étude annuelle sur le commerce international avec l'Organisation mondiale du commerce et l'Université du Texas à Austin; une série d'ateliers avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld; un cycle d'ateliers en partenariat avec Seton Hall University; et une série d'ateliers sur les partenariats public-privé pour le développement durable avec l'École allemande de gestion (Basse-Saxe).

Projets spéciaux

85. Le cycle d'activités de sensibilisation aux politiques et de formation en matière de technologies de l'information, organisé par le bureau de New York a été inauguré sous les auspices du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications et du Groupe de travail sur l'informatique, avec l'appui de la société Intel. Il vise à proposer aux diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies d'acquérir des connaissances spéciales en informatique et de se familiariser avec l'outil Internet. Il a également pour objectif de les sensibiliser aux politiques et aux questions de sécurité en matière de technologies de l'information. Il est composé de quatre modules progressifs et d'un séminaire et est répété quatre fois par an. Environ 400 personnes devaient participer à un ou plusieurs modules en 2002.

Chapitre III
Programmes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du développement économique et social

A. Programmes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des substances chimiques et des déchets

Programmes UNITAR de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des substances chimiques et des déchets

86. Les programmes UNITAR dans le domaine de la gestion des substances chimiques et des déchets appuient les pays en développement et les pays en transition pour les aider à faire en sorte que les substances chimiques et les déchets dangereux soient traités dans des conditions de sécurité et qu'ils ne nuisent pas à la santé et à l'environnement. Leur exécution contribue à la réalisation des objectifs d'Action 21 et à l'application des instruments de politique générale apparentés qui définissent les responsabilités des pays en matière de développement durable. En tant qu'organisation participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques, fruit d'un accord de coopération conclu entre le PNUE, l'UNITAR, l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Institut fait bénéficier ses partenaires de son expérience dans le domaine des méthodes de formation et de renforcement des capacités, tandis que ces partenaires apportent leurs compétences techniques dans des domaines précis de la gestion des substances chimiques et des déchets.

Programmes visant à faciliter la gestion intégrée des substances chimiques

87. La nature intersectorielle de la gestion des substances chimiques et les intérêts des divers ministères et autres parties prenantes dans ce domaine exigent une approche intégrée et coordonnée à l'échelon national et l'élaboration d'un cadre organisationnel garantissant une action nationale durable dans le domaine de la gestion rationnelle des substances chimiques. Les programmes, les documents d'orientation et les services d'appui interdépendants ci-après sont conçus par l'UNITAR pour aider les pays à relever systématiquement ce défi et sont étroitement liés aux diverses recommandations formulées lors du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC). Toutes les activités obéissent à certains principes : elles doivent être axées sur les pays (gérées par les pays et conçues pour répondre à leurs besoins) et faire intervenir toutes les parties intéressées et touchées.

Profils nationaux pour la gestion des substances chimiques

88. L'évaluation et l'étude de l'infrastructure juridique, institutionnelle, administrative et technique existante aux fins de la gestion rationnelle des substances chimiques au moyen de l'établissement d'un profil national sont considérées comme nécessaires au renforcement systématique des capacités nationales. Les profils nationaux sont également considérés comme un outil important pour l'application des accords internationaux relatifs aux substances

chimiques, notamment pour l'élaboration de plans de mise en oeuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Grâce à son programme d'établissement de profils nationaux, l'UNITAR aide les pays en leur offrant un appui technique, des activités de formation et des conseils approuvés par le FISC. En juin 2002, 68 pays avaient élaboré un profil national, et 24 autres profils nationaux étaient en cours de préparation.

Échange d'informations entre institutions et parties prenantes

89. La gestion des substances chimiques au niveau national est souvent assurée grâce à des activités diverses et variées menées par des ministères, des parties prenantes et d'autres institutions. Faute d'un système d'échange d'informations efficace, les experts et les fonctionnaires chargés de la gestion des substances chimiques à l'échelle nationale ne sont souvent pas bien informés des activités entreprises par les différentes institutions nationales. Pour appuyer les efforts déployés sur le plan national, l'UNITAR, en coopération avec le PNUE et d'autres partenaires, a mis au point des directives visant à renforcer l'échange d'informations au niveau national. Le Programme de l'UNITAR sur le système d'information et de suivi de l'environnement sur Internet (SISEI) joue un rôle essentiel dans ce domaine. À ce jour, une série d'ateliers pilotes ont été organisés dans des pays en développement pour appuyer ces activités.

Renforcement des mécanismes de coordination nationales

90. Le renforcement de la coordination entre les ministères et les autres parties intéressées et touchées par les questions relatives aux substances chimiques peut aider à éviter les doubles emplois et à mieux utiliser les faibles ressources disponibles. Cette coordination peut également favoriser la prise de décisions en commun et, à long terme, déboucher sur des politiques nationales plus cohérentes. Compte tenu des demandes émanant de pays désireux de s'informer sur les différentes expériences et approches en matière de coordination nationale, l'UNITAR a mené une enquête en 2002 afin de faire mieux connaître les enseignements tirés au sujet des mécanismes de coordination des pays. En outre, un projet de directive a été mis au point dans le cadre d'un programme connexe exécuté dans trois pays en développement. D'autres documents d'orientation et activités de formation sont prévus.

Établissement coordonné des priorités

91. L'établissement des priorités d'une manière coordonnée permet aux pays d'utiliser leurs ressources limitées pour régler efficacement les problèmes vitaux posés par les substances chimiques. L'Institut a élaboré un document d'orientation consacré à l'organisation d'ateliers sur l'établissement des priorités nationales, et vient en aide aux pays souhaitant organiser une telle manifestation, dans les limites des ressources disponibles. En 2002, 16 pays avaient organisé un atelier sur l'établissement des priorités nationales, avec le soutien de l'UNITAR.

Mobilisation coordonnée des ressources financières

92. Le renforcement des capacités aux fins de la gestion rationnelle des substances chimiques nécessite la mobilisation de ressources, tant humaines que financières. Il est important de comprendre la façon dont l'affectation des ressources est planifiée

dans un pays pour pouvoir mobiliser efficacement des ressources financières. Les ministères qui collaborent à la mobilisation de ressources financières peuvent collectivement trouver des ressources supplémentaires, notamment d'origine externe, aux fins de la gestion rationnelle des substances chimiques. L'UNITAR a établi des directives en réponse aux demandes émanant de pays, mais aussi de gouvernements donateurs. Un atelier thématique sur le sujet, réunissant des représentants de pays en développement, de pays en transition et d'autres pays, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales ou intergouvernementales, était prévu pour 2002.

Projets de pays visant à appuyer la gestion intégrée des substances chimiques

93. Avec l'aide de la Direction du développement et de la coopération (Suisse), trois pays, à savoir l'Équateur, le Sénégal et Sri Lanka, participent à des projets de deux ans (prenant fin au début de 2003) intitulés « Mettre au point et maintenir un programme national intégré de gestion rationnelle des substances chimiques ». Ces projets sont appliqués en coopération avec toutes les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques, ainsi que d'autres partenaires nationaux et internationaux. Un organe consultatif officiel a été créé pour fournir des directives générales et veiller à ce que les compétences mises à disposition par les organisations participant au Programme interorganisations susmentionné de l'Institut soient systématiquement utilisées. Les pays abordent les questions liées à la gestion intégrée des substances chimiques et élaborent des plans d'action sur les thèmes retenus grâce à un processus d'établissement des priorités nationales. Les résultats prévus comprennent un profil national actualisé, des plans d'action complets portant sur deux thèmes prioritaires, une stratégie de mobilisation des ressources financières et des mécanismes nationaux renforcés regroupant les ministères et les parties prenantes. Le programme est conçu de façon à être souple, le but étant de permettre aux pays d'examiner les domaines qui revêtent une importance particulière au vu de leur situation nationale.

Programmes de formation spécialisée et de renforcement des capacités

94. En ce qui concerne un certain nombre de sujets, l'UNITAR apporte un avis autorisé pour aider les pays à élaborer des stratégies de développement. Dans chaque programme, l'UNITAR collabore avec au moins une autre organisation participant au Programme interorganisations en vue de formuler des directives, d'apporter un soutien technique et de constituer des réseaux consultatifs. Un cadre de planification systématique est mis en place, et toutes les décisions de fond sont prises par les pays partenaires. On trouvera ci-après une brève description des activités menées.

Communication d'informations sur les risques liés aux substances chimiques et mise en oeuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

95. Le but de la communication d'informations sur les risques liés aux substances chimiques est de faire en sorte que les employeurs, les salariés et le public sachent quels sont ces risques et comment s'en protéger. La question de la communication d'informations de ce type fait partie intégrante des domaines traités par le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des substances chimiques, auquel

un important sous-comité de l'ONU met actuellement la dernière main. Un programme conjoint UNITAR/OIT aide les pays à élaborer et à appliquer des plans d'action pour la communication de telles informations, avec la participation des parties touchées et intéressées.

96. Un groupe consultatif relevant du programme et réunissant des représentants d'organisations internationales, de pays, de l'industrie, de groupes de travailleurs, d'universités et d'autres parties intéressées a été créé. Il examine les documents relatifs au programme, s'assure de leur complémentarité avec d'autres initiatives de communication d'informations sur les risques liés aux produits chimiques, et offre des directives concernant la mise en oeuvre du programme. Grâce à l'appui du Ministre néerlandais de la coopération en matière de développement, un projet pilote conçu pour élaborer une stratégie nationale de communication d'informations sur les risques liés aux substances chimiques a été mis en oeuvre pour la période 2002-2003. Dans le cadre d'un projet de partenariat, l'UNITAR, l'OCDE et l'OIT contribueraient à mettre en oeuvre le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques d'ici à 2008, objectif annoncé par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social lors de sa quatrième session, tenue à Bali (Indonésie) du 27 mai au 7 juin 2002.

Registres des émissions et des transferts de polluants

97. Les registres des émissions et des transferts de polluants se sont avérés efficaces pour la gestion de l'environnement car ils fournissent aux gouvernements et au public des renseignements sur les émissions et les transferts de substances chimiques toxiques dans l'atmosphère, dans l'eau et dans le sol. Le Programme UNITAR de formation et de renforcement des capacités en matière de registres des émissions et des transferts de polluants, mis en oeuvre en coopération avec l'OCDE et le PNUE/Produits chimiques, aide les pays à établir et à utiliser des registres nationaux de ce type.

98. Une série de documents d'orientation et d'information est mise à disposition par l'UNITAR pour aider les pays à créer de tels registres. Sur le plan international, l'Institut a mis en place un réseau de personnes spécialisées dans ce type de registres auquel les pays intéressés peuvent s'adresser pour s'informer sur la question et mettre à profit les compétences qui existent en la matière dans les pays et les organisations.

Programmes d'amélioration des compétences

99. Dans bien des cas, les fonctionnaires et les experts d'organisations non gouvernementales chargés d'assurer la sécurité des substances chimiques n'ont pas les compétences nécessaires pour élaborer des stratégies efficaces qui permettent de faire face à certaines questions liées à la gestion des substances chimiques. Afin de pallier ces insuffisances, l'UNITAR a créé une série d'activités de formation et de services visant à améliorer le compétences dans ce domaine.

Élaboration de plans d'action

100. Que les priorités définies sur le plan national concernent un produit chimique donné ou un groupe de substances chimiques, une question d'infrastructure, un

quelconque instrument de gestion des produits chimiques ou un accord international sur la question, il faut élaborer des plans d'action rationnels et bien coordonnés qui traitent de divers points (objectifs précis, activités prévues, mécanismes de mise en oeuvre proposés et besoins en matière de ressources financières et humaines). L'Institut offre des directives et une formation aux pays partenaires dans les domaines de l'élaboration de plans d'action et de la gestion et de la planification de projets, en mettant l'accent sur les questions de gestion des produits chimiques. La coopération avec le PNUE se poursuit en vue d'améliorer les compétences en matière d'élaboration de plans d'action, dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Prise de décisions concernant la gestion des risques liés aux substances chimiques d'intérêt prioritaire

101. Un nombre croissant d'accords internationaux traitant de substances chimiques présentant un intérêt international, tels que la Convention de Stockholm ou la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, obligent les pays à prendre des décisions en matière de gestion des risques à l'échelle nationale. Ce programme de gestion des risques, mené en coopération avec le Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISSC), a pour objet de renforcer les compétences et les capacités des personnes responsables de la gestion des produits chimiques au niveau national pour qu'elles procèdent à une planification rationnelle de la gestion des risques liés à ces produits. Les activités de formation organisées dans le cadre du Programme visent à faire mieux connaître les méthodes d'évaluation et de gestion des risques pour aider les pays à prendre, en connaissance de cause, des décisions concernant la gestion des risques. Le Programme est appliqué au moyen de projets axés sur les pays, durant lesquels les pays partenaires choisissent un ou plusieurs produits chimiques d'intérêt prioritaire, effectuent une analyse de la situation et déterminent des moyens d'action s'inscrivant dans le cadre d'un plan de gestion des risques. Un projet de ce type est exécuté aujourd'hui au Ghana, avec l'appui du Ministre néerlandais de la coopération en matière de développement. Un document d'orientation détaillé est en cours d'élaboration, en coopération avec le PISSC et le PNUE.

Établissement d'un plan de participation du public

102. L'établissement de plans rationnels prévoyant la participation du public est une question qui suscite un intérêt croissant dans les pays en développement et les pays en transition. Première étape en vue de l'élaboration de directives ciblées et de matériel de formation dans ce domaine, l'UNITAR a lancé un projet de recherche concertée avec l'Université de Cape Town. Le but du projet sera de tirer des enseignements pratiques de l'expérience menée en Afrique du Sud, où, depuis la réforme constitutionnelle de 1994, le public participe à la prise des décisions relatives à la gestion des risques.

Activités d'appui

103. Afin de faciliter l'accès à l'information et aux données d'expérience existantes et de donner plus de valeur aux efforts de renforcement des capacités actuellement

déployés par divers acteurs, l'Institut propose un certain nombre d'activités et de services d'appui concernant le renforcement des capacités.

Organisation de séminaires thématiques sur des questions prioritaires relatives à la gestion des produits chimiques au niveau national

104. Une série d'ateliers thématiques portant sur des questions prioritaires relatives au renforcement des capacités de gestion des produits chimiques au niveau national ont été consacrés à des sujets tels que l'échange d'informations (septembre 1998), les activités de sensibilisation (octobre 1998), la législation (juin 1999), la prise de décisions concernant la gestion des risques (octobre 1999) et l'analyse et la surveillance des produits chimiques (novembre 2001). Des ateliers sur la mobilisation coordonnée des ressources financières et le renforcement de la coordination sont prévus pour 2002-2003.

B. Programme sur les changements climatiques

Aperçu général

105. En 1993, l'UNITAR et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont lancé un programme pilote de formation sur les changements climatiques intitulé « CC:train », suivi par un programme complet de trois ans, en vue d'aborder les problèmes auxquels se heurtent les pays en développement pour faire face aux changements climatiques. Après l'achèvement concluant et l'évaluation de CC:train, le programme de l'UNITAR a été profondément remanié en 2001 avec l'appui constant de l'Agence suisse pour l'environnement, les forêts et le paysage, ce qui lui a permis de faire face à ses besoins croissants et de tenir compte des récentes décisions des Parties à la Convention et au Protocole de Kyoto. L'actuel programme sur les changements climatiques vise essentiellement à consolider son approche nationale et à contribuer efficacement et rapidement à la mise en oeuvre de la Convention, ainsi qu'à appuyer les travaux des agents d'exécution, agissant pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mécanisme financier de la Convention. Durant la période de présentation du rapport, l'UNITAR a réalisé une grande enquête sur les besoins en matière de renforcement des capacités liées à l'application du Protocole de Kyoto dans les pays en développement; il a organisé un important atelier sur les pays les moins avancés (PMA) en coopération avec le secrétariat de la Convention et le PNUD (voir ci-après) et lancé deux nouvelles initiatives inspirées par les pays sur le renforcement des capacités.

Enquête sur les pays en développement : besoins en matière de renforcement des capacités liées aux changements climatiques

106. Dans le contexte des négociations relatives aux prises de décisions en matière de renforcement des capacités liées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Fondation pour les Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, et les Gouvernements canadien et norvégien ont financé une enquête intitulée « Qui a besoin et de quoi pour appliquer le Protocole de Kyoto? Enquête sur les besoins en matière de renforcement des capacités liées aux changements climatiques dans 33 pays en développement ». L'enquête a été menée par quatre instituts de recherche dans quatre régions

(Afrique, Asie, Amérique latine et Moyen-Orient) en collaboration avec l'UNITAR. Les résultats préliminaires ont été présentés lors de la première partie de la sixième session de la Conférence des Parties, tenue à La Haye. Les rapports régionaux ont été terminés vers le milieu de l'année 2001 et le rapport final a été présenté lors de la septième session de la Conférence des Parties, tenue à Marrakech. La principale conclusion qui y figurait était que le fait d'accorder une importance accrue au renforcement des capacités – au sens le plus large du terme – était un élément clef de la mise en oeuvre efficace de la Convention dans les pays en développement.

Renforcement des capacités nécessaires aux pays les moins avancés pour faire face aux questions de changements climatiques

107. Un autre accord a été conclu dans le contexte récent des négociations de la Convention en vue de fournir un appui urgent aux pays les moins avancés (PMA). Le programme de l'UNITAR sur les changements climatiques comporte un projet devant être financé par le FEM par le biais du PNUD, pour appuyer le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des centres de liaison des 46 pays les moins avancés. Ce projet est destiné à fournir aux centres de liaison de tous les PMA du matériel et des cours de formation sur les technologies de l'information et des communications (TIC) afin d'améliorer les communications entre eux et avec le reste du monde. Un atelier CCNUCC/FEM a eu lieu à Bandos (Maldives) en octobre et novembre 2001 en vue de diffuser les connaissances sur les méthodes liées à l'évaluation indépendante des besoins en matière de renforcement des capacités, un nouveau type de projet de renforcement des capacités financé par le FEM. Il était prévu d'allouer à 41 centres de liaison de pays les moins avancés des subventions pour l'achat de matériel de TIC, d'ici à la fin du premier semestre de 2002.

Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des pays en développement pour assurer l'efficacité des négociations, de l'analyse des politiques et de la coordination dans le domaine des changements climatiques

108. Certains pays en développement ont eu du mal, au cours des 10 dernières années, à s'intégrer effectivement dans les négociations relatives aux changements climatiques. La faiblesse structurelle généralisée, l'insuffisance et l'inexpérience des ressources humaines, l'infrastructure rudimentaire, et les carences institutionnelles ont miné leurs capacités. Dans bon nombre de ces pays, la situation s'est détériorée malgré l'aide qu'ils ont reçue pour la formulation de leurs besoins en matière de communications nationales et continuera certainement à entraver leurs préparatifs aux négociations intergouvernementales et à restreindre leur pouvoir de négociation dans les réunions internationales. Cet amoindrissement de leurs capacités est encore aggravé par la fréquente rotation du personnel spécialisé, propre aux pays en développement. Cette réalité à laquelle s'ajoute leur difficulté à envoyer sur le terrain des délégations importantes et spécialisées réduit leurs compétences et limite leur pouvoir de participer pleinement au processus multilatéral. Le nouveau projet sur les changements climatiques vise à consolider les moyens des pays en développement en ressources humaines et institutionnelles afin d'accroître leur efficacité en matière de négociation, d'analyse des politiques et de coordination dans le domaine des changements climatiques. Le projet tend à promouvoir une approche institutionnalisée et durable au renforcement des capacités, par l'affermissement des centres endogènes des pays visés.

109. Le projet de formation s'adresse tout d'abord à trois centres régionaux, deux basés en Afrique (Dakar et Le Cap) et un en Asie (Colombo, Sri Lanka), qui seront chargés d'intervenir auprès de centres de liaison nationaux de la CCNUCC, de négociateurs de haut niveau sur la question des changements climatiques, de centres de liaison chargés d'aide bilatérale et multilatérale, ainsi que d'autres protagonistes gouvernementaux et groupes intéressés dans les régions visées. Les activités du projet comportent essentiellement le renforcement des capacités institutionnelles, un programme de formation des formateurs, l'élaboration d'un programme de formation dont l'exécution sera immédiatement confiée aux centres régionaux, et une phase pilote consacrée à la préparation d'un programme interactif de formation à distance en vue d'appuyer la capacité de négociation et d'analyse des politiques, des pays visés. Certains donateurs potentiels sont actuellement en train d'examiner ce projet, en particulier la Direction générale du développement (Commission européenne) et sa mise en oeuvre est prévue pour le début de 2003.

Renforcement des capacités institutionnelles pour faciliter la mise en oeuvre de la CCNUCC dans le Groupe des 11 pays d'Europe centrale

110. Un programme d'appui a été formulé par l'UNITAR en étroite collaboration avec les centres de coordination de la CCNUCC du Groupe des 11 pays d'Europe centrale (CG11), c'est-à-dire des 11 pays d'Europe centrale qui se sont prononcés pour une réduction substantielle des gaz à effet de serre, afin de répondre aux engagements qu'ils ont pris en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto. Le projet qui est proposé en matière de renforcement des capacités, y compris des capacités institutionnelles, les aidera à remplir leurs engagements au titre de la Convention, en leur assurant les moyens d'établir et de mettre à jour un inventaire national permanent des gaz à effet de serre, conformément aux directives et normes internationales. Le projet proposé aidera et encouragera le Groupe des 11 pays d'Europe centrale dans ses efforts de planification et de création de systèmes nationaux d'inventaires avec les objectifs décrits ci-dessous. Lors de la septième session de la Conférence des Parties, tenue en novembre 2001 à Marrakech, le projet de programme d'appui a été examiné et commenté avec les 11 représentants des centres de liaison présents à la conférence. Le plan du projet comprend en outre 11 annexes décrivant les besoins spécifiques et les priorités au niveau national ainsi que certains détails pratiques sur les agents d'exécution nationale. La collecte de fonds pour ce projet est une priorité du programme de l'UNITAR sur les changements climatiques, qui doit démarrer au début de 2003.

C. Programme de formation à la coopération décentralisée et au développement durable mené par le Centre international de formation des autorités locales (CIFAL)

111. Le programme de formation à la coopération décentralisée et au développement durable mené par le CIFAL, établi à Divonne-les-Bains (France), a pour vocation de répondre aux problèmes que rencontrent les autorités locales du fait du processus de décentralisation, et de fournir des éléments de formation professionnelle aux acteurs assumant des responsabilités au niveau local.

Prestation de services spéciaux

112. Le programme mené par le CIFAL offre :

- Une structure de services de coopération décentralisée;
- Un espace international pour l'organisation de réunions et l'échange de données d'expérience entre des acteurs locaux, tels que les autorités locales et les structures parapubliques et privées actives dans le domaine du développement durable (eau, assainissement, gestion des déchets), et des acteurs internationaux, tels que les organismes des Nations Unies et les sociétés internationales;
- Un système efficace de coopération décentralisée ouvert à tous les acteurs locaux travaillant dans le domaine du développement social et humain à long terme et de la coopération internationale.

113. Oeuvrant selon le principe d'une coopération décentralisée, le Centre se propose :

- D'appuyer les pouvoirs locaux dans la mise en oeuvre au niveau local des engagements internationaux souscrits par leur gouvernement ou l'entité territoriale;
- D'aider les acteurs locaux à faire entendre leur voix sur la scène internationale et à apporter leur contribution précieuse et concrète dans le cadre d'une mondialisation contrôlée;
- D'aider les autorités locales à tirer parti des expériences, des outils, des structures de financement et des partenariats internationaux;
- De permettre aux acteurs locaux d'obtenir les services d'experts issus du système international, des entités territoriales, des associations et du secteur privé;
- De créer des conditions propices à un débat supranational entre les acteurs locaux et les institutions internationales.

Ateliers et séminaires

114. En 2000, grâce à une aide financière accordée par la mairie de Divonne, le département de l'Ain et la région Rhône-Alpes (France) et le Canton de Genève (Suisse), dans le cadre du programme interrégional II de l'Union européenne (Interreg II), cinq séminaires ont été organisés en vue d'analyser la formule utilisée par le CIFAL, sur les thèmes suivants :

- Tourisme et développement durable;
- Coopération décentralisée dans le cadre des activités de développement durable relevant du système des Nations Unies;
- Services communautaires territoriaux de l'Internet et la coopération décentralisée (cas du Mali, cas de la Mauritanie);
- Réunion de haut niveau sur le partenariat entre les régions et communautés territoriales européennes et le système des Nations Unies axé sur la reconstruction durable de régions sortant d'une crise (l'accent étant mis sur les Balkans en général et plus précisément, sur le Kosovo).

115. Quelque 400 participants ont déjà profité de ces séminaires et se sont déclarés satisfaits de la formule utilisée par le Centre. Il est incontestable que les réunions qui rassemblent de multiples acteurs sont de nature à favoriser l'examen d'une variété de points de vue et permettent de se familiariser avec d'autres approches fondées sur la notion de coopération décentralisée. La participation d'intervenants qui ont des points de vue différents pourrait permettre de dégager des perspectives plus larges et donner lieu à des débats plus riches.

116. Il est ressorti de ces premiers séminaires que les acteurs locaux avaient un réel besoin de disposer d'un service permanent, ouvert à tous, auquel ils pourraient s'adresser en vue d'obtenir des consultations, de rencontrer d'autres personnes et de participer à une initiative dynamique allant dans le sens d'un développement local et international, dans un cadre non bureaucratique.

Activités menées sur le terrain

117. Sur le terrain, le programme du CIFAL a apporté une contribution à plusieurs expériences de coopération décentralisée :

- Au Liban, en aidant les municipalités et les autorités locales du nord du Liban à élaborer leur projet de reconstruction dans un contexte d'après conflit, dans le cadre de l'initiative lancée par la Division de réhabilitation et durabilité sociale du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en coopération avec le PNUD.
- En Tunisie, en aidant le Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de l'environnement et le Ministre de l'intérieur et du développement local à élaborer une stratégie de formation dans le contexte de la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau local. Un projet de formation a été lancé à titre expérimental, en association avec la municipalité et la région de Monastir, en vue d'aider les autorités à élaborer leur programme Action 21 au niveau local, selon une approche participative.
- Au Kosovo, en apportant son concours à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et au PNUD, dans le cadre du Programme pilote de gouvernance locale (Logo), en vue d'aider deux municipalités kosovares à mettre en place leur propre système d'administration pour améliorer la gestion des affaires publiques au niveau local et un système d'information concernant le développement au niveau des municipalités (MUDIS), en collaboration avec deux municipalités suisse et française.

Contribution au Sommet mondial pour le développement durable

118. De concert avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Fédération mondiale des cités unies, agissant au nom de la Coordination des associations mondiales des villes et autorités locales (CAMVAL), l'UNITAR a décidé d'organiser, en collaboration avec des ONG (Global Ecovillage Network) et le secteur privé (Vivendi Environnement), un certain nombre de forums régionaux sur une urbanisation durable, qui avaient pour objet de permettre aux autorités locales et à leurs partenaires de définir des priorités quant au renforcement de leurs capacités en matière de développement durable et de passer en revue l'aide extérieure disponible dans différents domaines thématiques et contextes géographiques.

119. Les forums régionaux ont été organisés entre décembre 2001 et juillet 2002 en Afrique (Durban, Afrique du Sud, décembre 2001), en Amérique latine (Curitiba, Brésil, avril 2002), dans la région de l'Asie et du Pacifique (Shanghai, Chine, juin 2002) et en Europe (Lyon, juillet 2002). Chacun d'entre eux portait sur des questions particulières ayant trait aux services publics, telles que l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, l'énergie et les transports, la remise en état des logements et des quartiers insalubres, la santé publique et l'informatisation des municipalités. Les principaux participants étaient les autorités locales et leurs partenaires des secteurs public et privé et de la société civile, ainsi que les responsables de programmes extérieurs avec lesquels elles coopèrent. Ces programmes d'appui émanent d'organisations multilatérales et bilatérales, d'associations internationales d'autorités locales, d'ONG internationales, et des milieux d'affaires internationaux.

120. Les ateliers régionaux tenus en prévision du Sommet ont débouché sur des recommandations et des plans d'action concrets destinés à combler les lacunes, à éviter les doubles emplois et à tirer parti des aspects complémentaires de l'appui qui est fourni aux acteurs locaux.

121. Par ailleurs, les objectifs indiqués, tels qu'ils ont été officiellement présentés à Johannesburg, consistaient à réunir un certain nombre d'organismes des Nations Unies (UNOPS, Commission économique pour l'Europe, PNUD, ONU-Habitat, UNITAR, OMS, ONUSIDA), d'organes intergouvernementaux (Union européenne), d'associations de villes (mondiales et régionales), d'ONG (Global Ecovillage Network, Fondation du devenir) et de sociétés du secteur privé (Vivendi Environnement) en vue d'élaborer un programme global de renforcement des capacités et de formation. Le programme, conçu pour aider les autorités locales à parvenir à l'objectif d'une urbanisation durable, reposerait sur une initiative de partenariat entre les secteurs public et privé.

122. La deuxième initiative de partenariat entre les secteurs public et privé axé sur le renforcement des capacités et la formation en matière d'urbanisation durable portait sur le lancement de projets précis en 2002 :

- Création, en collaboration avec les autorités locales et à leur intention, de centres de formation régionaux dans le domaine de l'environnement (eau, assainissement, gestion des déchets, transports publics) à Curitiba (Brésil), Durban (Afrique du Sud), Shanghai (Chine), Kuala Lumpur, et Lyon (France);
- Mise en place d'un serveur Internet permettant aux autorités locales d'avoir accès à des services techniques en matière d'environnement au niveau local (eau, assainissement, gestion des déchets, transports publics);
- Organisation d'une formation portant sur les applications locales des instruments juridiques internationaux relatifs à l'environnement, telles qu'elles ont été jusqu'à présent mises au point par le CIFAL à Divonne-les-Bains (France);
- Mise en place d'une administration locale axée sur la modernisation de la gestion des affaires locales, la transparence à l'échelon local et une approche participative;
- Formation des autorités locales dans le domaine du sida, en vue d'encourager leur participation à des activités menées à l'échelle locale;

- Coopération décentralisée et mise en oeuvre du programme Action 21 au niveau local;
- Internationalisation du droit d'accès aux services locaux;
- Participation de l'UNITAR aux travaux de l'Université internationale pour le développement durable.

123. La mise en oeuvre de ces activités, qui sont financées par différentes structures (organismes des Nations Unies, gouvernements, autorités locales, ONG et sociétés privées) démarrera au début de 2003.

D. Programmes de formation aux technologies de l'information et des communications

124. Depuis 1986, l'UNITAR exécute des projets et des programmes dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) et a constitué un réseau stable et solide de partenariats avec des experts et des institutions spécialisées du monde entier. Ses institutions partenaires comptent des organismes du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organismes publics, des ONG, des organismes techniques, des universités, des sociétés d'ingénierie et des entreprises.

125. Ces deux dernières années, l'UNITAR a mené dans ce domaine un nombre croissant d'activités de formation et de renforcement des capacités, ce qui l'a amené à structurer ses programmes de TIC en quatre groupes principaux :

Formation à la carte

- Formation pratique d'initiation et de perfectionnement aux technologies de l'information et des communications;
- Formation sur les aspects techniques et juridiques d'Internet;
- Programme de formation sanctionnée par un certificat.

Gouvernance en ligne

- Applications à l'échelon local, urbain, national et mondial, dans les domaines des affaires économiques et sociales, de l'environnement et de la finance;
- Rôle et place des TIC dans la société de l'information.

Appui aux instruments internationaux et autres accords

- Préparation des pays aux négociations sur les instruments juridiques internationaux;
- Renforcement des liens et des rapports de travail entre les secrétariats des Conventions des Nations Unies;
- Appui aux pays concernant la présentation de leurs rapports à la Conférence des Parties.

Enseignement en ligne

- Utilisation de la structure d'enseignement en ligne de l'UNITAR pour l'enseignement à distance;
- Recherche sur l'adaptation pédagogique de la formation à cette nouvelle technique.

Formation « à la carte »

126. L'UNITAR s'est chargé d'une grande diversité d'activités de formation « à la carte » portant sur les technologies de l'information et des communications, allant de la formation de base aux cours de perfectionnement professionnel technique, ainsi que sur des activités connexes, des questions socioéconomiques et juridiques, principalement en Afrique.

127. Des cours **de base** destinés à l'acquisition d'aptitudes techniques, comprenant en particulier l'initiation aux systèmes d'exploitation de micro-ordinateurs, l'utilisation des outils de la bureautique, du courrier électronique et d'Internet, et la conception de pages HTML, ont été organisés à l'intention des fonctionnaires d'États Membres et de représentants de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Genève, Nairobi et Vienne. Certaines activités sont menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires des secteurs public et privé.

128. Des cours **de perfectionnement** technique ont été offerts aux ingénieurs et aux techniciens des pays en développement dans les domaines de la gestion des bases de données, des systèmes d'information géographique, de la télédétection et de la création de sites Web. Ces sessions ont été préparées avec le concours de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) d'une part, pour le continent africain, et d'autre part avec le PNUE pour le programme des perspectives mondiales en matière d'environnement, sur les cinq continents.

129. Des sessions portant sur la **sensibilisation aux politiques d'action** dans le domaine des techniques de l'information concernant des questions de politique générale et de sécurité ont également été organisées régulièrement pour le personnel diplomatique des missions permanentes auprès de l'ONU, à Genève, Nairobi, New York et Vienne.

130. Il existe en outre des **cours spécialisés** offerts, entre autres, aux journalistes de la République démocratique du Congo, dans le contexte du Projet à effet rapide. Des cours spécialisés ont également été offerts aux juristes et responsables de France Telecom en Afrique francophone sur des questions concernant les TIC et les relations Nord-Sud, la réduction du clivage numérique, les noms de domaines et la gouvernance globale de l'Internet; les systèmes d'information et de sécurité; les politiques mondiales; le droit international et le cyberespace; le commerce électronique.

131. Des supports de formation spéciaux ont été mis au point, comme par exemple la deuxième version CD-ROM de Internet dans le Sud créée en collaboration avec l'UNESCO, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Agence intergouvernementale de la francophonie et le Ministère français des affaires étrangères. Internet dans le Sud est une bibliothèque virtuelle contenant de nombreux textes scientifiques et juridiques ainsi que des logiciels gratuits. D'autres supports de formation particuliers ont été mis au point

sur les diverses activités de formation dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

La gouvernance en ligne

132. Dans le cadre de son mandat qui prévoit le renforcement de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres, et dans le contexte de l'évolution des technologies de l'information et des communications, l'Institut a, ces deux dernières années, poursuivi ses recherches sur les moyens d'améliorer la gouvernance par le renforcement des capacités et la formation.

133. **Gouvernance en ligne, au niveau multinational.** Le programme Internet relatif au développement durable est actuellement axé sur la gouvernance en ligne et l'harmonisation d'un cadre juridique s'appuyant sur le projet sur le droit et le cyberespace sous la responsabilité de l'Agence intergouvernementale de la francophonie. D'autre part, le Campus Intel/UNITAR sur les nouvelles technologies des communications et la diplomatie vise à familiariser les participants (diplomates hors classe) aux questions de gouvernance liées aux TIC, au niveau multilatéral. Ces deux initiatives sont destinées à mieux faire comprendre les directives touchant l'élaboration des politiques internationales et à faciliter les consultations qui s'y rapportent.

134. **Gouvernance en ligne, au niveau national.** Le programme Internet relatif au développement durable a aidé le Gabon à s'intégrer dans la société de l'information, en désignant des groupes particuliers d'intéressés très conscients des enjeux et en s'attachant tout particulièrement aux aspects techniques (infrastructures des télécommunications et de l'informatique), aux questions juridiques (propriété intellectuelle, commerce électronique, contenu illégal et préjudiciable, information, cryptage...) et aux questions socioéconomiques.

135. **Gouvernance en ligne, dans le domaine de l'environnement.** Le Système d'information et de suivi de l'environnement sur Internet (SISEI) est un programme qui a été mis au point en association avec l'Observatoire du Sahel et du Sahara, l'UIT et le PNUE, et qui vise à la création d'un cadre approprié parmi les groupes intéressés par les questions d'environnement (organismes publics et administrations, ONG, universités et secteur privé) dans les pays africains et les sous-régions. Un tel cadre les aiderait à mettre en place des systèmes de validation, de circulation et de collecte de données pertinentes sur l'environnement, en vue de renforcer la participation tant au niveau décisionnel qu'opérationnel. Les deux dernières années ont été consacrées à l'achèvement de la phase pilote au niveau national dans six pays (Bénin, Mali, Maroc, Ouganda, Sénégal et Tunisie) ainsi qu'aux niveaux régional et sous-régional avec deux organisations (Union du Maghreb arabe et le Comité permanent intergouvernemental pour la sécheresse au Sahel). Une deuxième phase intéressant l'ensemble des pays africains est en préparation et devrait débuter en 2003.

136. **Gouvernance en ligne au niveau local.** Le Centre international de formation des autorités locales a conçu et mis au point une double approche des questions d'urbanisation, de modernisation de l'administration locale et du dialogue social entre les autorités locales et la société civile. Après le Liban et le Sénégal en 2000, un projet d'envergure a été exécuté en 2001 et 2002 au Kosovo, dans le but : a) d'accroître le volume et la qualité de l'information accessible au personnel

municipal aux fins de planification et de prise de décisions; et b) de faciliter la participation au nouveau cadre de décentralisation.

Appui aux instruments internationaux et autres accords

137. Au titre de l'élément TIC de ses programmes sur l'environnement, l'UNITAR fournit aux pays les informations les plus récentes et les derniers aperçus sur les stratégies et questions ayant trait à la promotion des TIC, qui pourraient être utiles dans l'application des conventions internationales relatives à l'environnement.

138. Le programme de formation sur la gestion des substances chimiques et des déchets porte sur les conventions et les accords relatifs au registre des émissions et des transferts de polluants, le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, et, plus récemment, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Des directives ont été élaborées et du matériel pédagogique a été mis au point pour faciliter des échanges d'informations efficaces sur les produits chimiques, mettant en jeu tous les ministères et parties intéressées au niveau national.

139. Dans le contexte des négociations concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le programme sur les changements climatiques comportait l'exécution d'un projet financé par le PNUD et le FEM consacré au renforcement des ressources humaines et institutionnelles des centres de liaison de la Convention des pays les moins avancés. Ce projet d'une durée d'un an leur a permis d'améliorer leur liaison au World Wide Web ainsi que leur capacité d'extraire facilement sur le site Internet du secrétariat de la Convention, des données relatives aux changements climatiques. On a publié un manuel de formation pour résumer les principales informations techniques concernant les TIC et les ressources liées aux changements climatiques que l'on peut trouver sur le site et qui proviennent de tous les organismes des Nations Unies, regroupant plus de 150 sites.

140. Dans le plan d'activités de la deuxième phase qui doit commencer en 2003, le programme consacré au Système d'information et de suivi de l'environnement sur Internet crée des connexions entre les centres de liaison nationaux et sous-régionaux de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, et de la CCNUCC en créant des systèmes d'échanges d'informations et des portails Web.

141. Depuis 1993, en application du chapitre 40 d'Action 21, l'UNITAR a lancé, en coopération avec des partenaires, une série de conférences se rapportant au Système d'information géographique (SIG) en Afrique, au cours desquelles des spécialistes du monde entier échangent des données d'expérience et des points de vue sur l'utilisation des informations géospatiales pour les besoins du développement durable. L'Institut a été partenaire du PNUE et du Réseau de gestion coopérative en matière d'informations environnementales en Afrique (Système d'information sur l'environnement (SIE) en Afrique) dans l'organisation de la quatrième Conférence sur les Systèmes d'information géographique pour l'Afrique, tenue à Nairobi en novembre 2001. Elle a réuni plus de 500 participants. L'UNITAR sera également un partenaire pour la sixième Conférence, qui se tiendra à Dakar en 2003 à l'occasion du dixième anniversaire.

Enseignement en ligne

142. En vue de devenir plus efficace, de toucher un public plus large et de réduire les coûts de formation de chaque participant, l'Institut met au point des cours de formation en ligne disponibles dans un programme UNITAR d'enseignement par Internet. Il s'agit principalement de renforcer les liens existants avec les centres de formation régionaux, d'offrir des cours communs avec les partenaires d'Afrique et d'ailleurs et d'élaborer de nouveaux cadres de partenariats avec certains pays. L'UNITAR ambitionne en outre d'établir des capacités d'enseignement en ligne dans des pays peu ouverts à ce type de techniques, afin qu'ils aient accès à ses programmes de formation.

143. Des cours en ligne sur les aspects juridiques de la dette, de la gestion financière et de la négociation ainsi que sur l'application du droit de l'environnement devaient être prêts pour l'automne de 2002.

Collaboration au Sommet mondial sur la société de l'information

144. L'Union internationale des télécommunications (UIT) en tant qu'organisme chef de file dans la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information a chargé l'UNITAR de fournir aux pays les moins avancés les renseignements et les données les plus récents sur les stratégies et questions liées à l'exploitation des technologies de l'information et des communications, et de les aider dans leurs efforts pour préparer le Sommet. On cherche par cette initiative à renforcer la capacité des pays les moins avancés à faire connaître leurs besoins dans la mesure où les technologies de l'information peuvent leur servir à atténuer la pauvreté, favoriser la bonne gouvernance et protéger les droits de l'homme, de même qu'à encourager l'innovation et l'entreprise axées sur le développement durable dans les domaines social, économique et politique. Le projet devrait permettre à toutes les parties intéressées de ces pays, administrations, société civile et entreprises, de mesurer pleinement les avantages que le Sommet peut engendrer. Le projet tend également à doter ces pays des capacités nécessaires à mieux défendre leurs intérêts dans les négociations, et à faire des propositions pertinentes. De plus, les pays bénéficiaires seront en mesure de proposer des programmes de suivi, d'élaborer un plan d'action ainsi que des stratégies appropriées à inclure dans les recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information.

E. Programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances en Afrique subsaharienne et au Viet Nam

Aperçu général

145. Le programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances et de la négociation de l'UNITAR a son origine dans une réunion d'experts de haut niveau tenue à Genève en avril 1987. Des initiatives de formation (séminaires et ateliers de courte durée) et de renforcement des capacités ont été menées depuis lors pour développer et améliorer les compétences des fonctionnaires des gouvernements (en particulier, les fonctionnaires des ministères des finances, de la justice et des affaires étrangères, des banques centrales et des universités) concernant les aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances et de la

négociation des transactions financières. À cet égard, l'UNITAR a tiré parti de son avantage comparatif établi en matière de conception et d'exécution de programmes de formation régionaux destinés à sensibiliser les hauts fonctionnaires et à former les fonctionnaires de niveau intermédiaire à différents aspects de la gestion de la dette et des finances. La période considérée a été marquée par le regroupement des activités de formation pour les pays africains anglophones, le lancement de la formation dans 16 pays africains francophones et la mise en place d'un programme de formation en ligne au moyen des nouvelles technologies de l'information.

Afrique subsaharienne

146. Au cours de la période considérée, l'Institut a animé 14 ateliers régionaux à l'intention de 401 fonctionnaires de pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe. Des matériels de formation ont par ailleurs été mis au point et diffusés dans le cadre de chaque atelier, et une série de documents, ainsi que des brochures sur les pratiques optimales, ont été publiés et diffusés. Ces ateliers ont notamment été consacrés aux thèmes suivants :

- La négociation et l'élaboration de clauses spécifiques des accords de prêt;
- La gestion efficace de la dette publique;
- L'arbitrage et le règlement des différends;
- Les techniques et stratégies de négociation concernant les transactions financières;
- La gestion financière, la négociation et les institutions de Bretton Woods;
- Les aspects juridiques de la négociation et de la renégociation de la dette;
- Les aspects juridiques de la gestion de la dette publique;
- La gestion de la dette et la budgétisation nationale;
- Les aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances (sensibilisation des fonctionnaires de haut niveau);
- La négociation et l'élaboration des accords de prêt.

147. Outre l'élargissement de ce programme à 16 pays africains francophones, la collaboration avec les instituts régionaux de formation a été renforcée et élargie dans toutes les sous-régions de l'Afrique. Ainsi, l'Institut a organisé tous ses ateliers conjointement avec ses partenaires en partageant strictement les frais et en tenant compte de l'avantage relatif des partenaires concernés dans le domaine de la formation. Les instituts de formation régionaux africains partenaires de l'UNITAR sont les suivants :

- Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe [ESAMI, Arusha (République-Unie de Tanzanie)];
- Institut de droit international – African Centre for Legal Excellence (ILI, Kampala);
- Institut de gestion macroéconomique et financière (MEFMI, Harare);
- Institut ouest-africain pour la gestion économique et financière (WAIFEM, Lagos);

- Pôle-Dette (Yaoundé) pour les pays francophones d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

Viet Nam

148. Après avoir procédé à une évaluation des besoins, l'Institut a, au cours de la période considérée, organisé à l'intention du Gouvernement vietnamien un atelier national auquel ont participé 26 fonctionnaires. Les résultats, comme en témoignent les questionnaires distribués aux participants, étaient extrêmement prometteurs. D'autres activités de formation et de diffusion de matériel de formation sont programmées pour les mois et les années à venir. Jusqu'à présent, deux ateliers ont été organisés à Hanoi. L'UNITAR, en collaboration avec le Bureau du PNUD à Hanoi, a également mené à bien un projet visant à assurer une formation à des fonctionnaires vietnamiens sur le développement et la réglementation des marchés des capitaux.

F. Relations économiques extérieures

149. Les programmes de formation que l'Institut propose en matière de relations économiques extérieures visent à renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles existantes dans les organismes publics des pays en développement et des pays en transition économique dans les domaines suivants : gestion financière, commerce et investissements. Ils ont pour objectif d'actualiser les connaissances techniques et théoriques, de renforcer les compétences de gestion et de négociation afin de garantir une gestion efficace des affaires publiques et de fournir une plate-forme de discussion, d'échange d'informations et d'enseignement grâce à une méthode interactive. Ils sont conçus et exécutés à la demande, souvent en collaboration avec d'autres organismes tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUD et l'OMC, entre autres. Ils s'adressent principalement aux hauts fonctionnaires et fonctionnaires intermédiaires qui participent à la gestion de la dette extérieure et les négociations de prêts et d'accords commerciaux.

150. Les programmes de formation en relations économiques extérieures ont recours à une méthode pratique – qui associe théorie et exemples concrets –, utilisent comme personnes ressources des spécialistes connaisseurs et s'appuient sur des études de cas et des exercices de simulation pour donner aux participants la possibilité de pratiquer les compétences nécessaires. Ils ont été conçus pour des sessions de formation ponctuelles non liées les unes aux autres. Cependant, en fonction de la portée de la question et des besoins qui se présentent, l'Institut conçoit également des séries de cours entrant dans des programmes de formation concertés créés dans l'objectif résolu et réfléchi de mettre en place dans les institutions nationales concernées des capacités techniques durables.

Programme d'aide au Tadjikistan visant à faciliter son entrée à l'Organisation mondiale du commerce

151. Au cours des dernières années, l'UNITAR a étendu la portée de ses activités pour répondre à une demande croissante en faveur du renforcement des capacités dans des domaines connexes. C'est dans cette perspective que le programme d'aide

visant à aider le Tadjikistan à entrer à l'Organisation mondiale du commerce a été conçu.

152. Depuis plusieurs années, l'UNITAR est très actif en Asie centrale. Son engagement est particulièrement manifeste au Tadjikistan où il contribue à la mise en place de structures administratives devant aider le pays à entrer à l'OMC.

153. Un programme spécial d'aide au Tadjikistan a été lancé après qu'un accord a été signé à Doha en novembre 2001 entre le Gouvernement tadjik, les donateurs et l'UNITAR. Le programme a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles afin de permettre au Gouvernement tadjik de réussir à entrer à l'OMC et, à long terme, d'appliquer les accords de l'OMC. Il vise à développer : la capacité du pays à mieux comprendre le système commercial multilatéral et à définir les besoins de formation; l'aptitude des hauts fonctionnaires à formuler des politiques et à négocier. Une formation à l'intérieur ou à l'extérieur du pays est offerte aux spécialistes de différents secteurs ayant trait à leurs domaines de responsabilité.

154. Alors que le programme était déjà en route, son inauguration officielle s'est tenue à Douchanbé le 5 avril 2002 en présence du Ministre suisse des affaires étrangères, Joseph Deisse, du Ministre tadjik de l'économie et du commerce, Khalim Saliev, et du Directeur général de l'UNITAR, Marcel Boisard.

155. Le premier atelier du programme – mené en janvier 2002 à Douchanbé – a été organisé par l'Institut et l'OMC. Quelque 24 participants ont assisté à cet atelier sur l'entrée du Tadjikistan à l'OMC. Cet atelier a été suivi en mai par un autre sur l'Accord sur l'agriculture, également tenu à Douchanbé, auquel a participé le Comité interministériel. Un voyage d'étude organisé à Tallinn a servi de suivi au deuxième atelier.

156. Trois membres tadjiks du Comité interministériel ont passé trois mois (mars-mai 2002) à Genève où ils ont eu une expérience directe des activités de l'OMC. Pendant cette période de trois mois, ils ont assisté à de nombreuses réunions en tant qu'observateurs et ont appris énormément. Durant leur séjour à Genève, l'UNITAR leur a fait suivre des cours d'anglais technique. Les trois membres du Comité interministériel ont en outre participé à la 7e séance plénière du processus d'Évian – tenue à Montreux (Suisse) du 12 au 14 avril – et suivi une formation d'accession sur les mesures commerciales correctives, organisée au World Trade Institute à Berne (Suisse) pendant une semaine.

03-20619 (F) 100203 260203